

# Inventaire après décès d'Etienne Alexandre de Labadie<sup>1</sup>

*En marge* : Clos le 31 août 1773

n° 165

Inventaire des  
meubles, effets,  
titres en papier  
de la communauté d'entre  
feu M. Delabadie  
et dame Butler,  
sa veuve

Aujourd'huy neuf août mil sept cent soixante treize sur le huit heures du matin, au réquisitoire de Dame Jeanne Marguerite Butler, veuve de messire Etienne Alexandre Delabadie, Chevalier, seigneur de la Chausselière, ancien colonel d'infanterie, Chevalier de l'ordre royale et militaire de Saint Louis, demeurant à la Rochelle, rue Porteneuve, paroisse Saint Jean ; et de maître François Croiset, avocat au parlement et au siège présidial de la Rochelle, y demeurant rue de la Cloche, susdite paroisse au nom d'exécuteur testamentaire dudit feu seigneur Delabadie ; nous, conseillers du Roi, notaires à la Rochelle, soussignés, nous sommes transportés en la maison dans laquelle ledit seigneur de Labadie est décédé le trente juillet dernier, sus déclarée, où étant, ladite dame Butler et ledit sieur Croiset audit nom, ont dit vouloir faire procéder dans ce moment à l'inventaire des meubles, effets, titres, papiers et renseignements tant de la communauté d'entre ledit seigneur Delabadie et ladite dame Butler que de la succession de lui, sans nuire ni préjudicier à aucun des droits de ladite dame Butler, ni être vu prendre quant à présent qualité de réservant et le faire dans la suite, requérant en conséquence nous dits notaires, de procéder audit inventaire à la manière accoutumée, et ont signé,

Butler – Delabadie – Croiset.

Est comparu messire François-Patrice-Alexandre-Vincent Raoult Delabadie, Chevalier, seigneur d'Aumay (et la Chausselière), lieutenant de Vaisseaux du Roi, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint Louis, demeurant à la Rochelle, rue de la Chaudellerie, paroisse Saint Berthelemi, fils aîné et héritier présomptif pour un tiers (*renvoi approuvé* : indépendamment des droits d'aînesse), de défunt ledit seigneur Delabadie, son père, lequel, a déclaré qu'il assistera à l'inventaire requis par ladite dame sa mère, et ledit messire Croiset au nom susdit, afin de conservation de ses droits et a signé, sans rien approuver qui puisse lui nuire ni préjudicier,

L'abadie,

Est comparu messire Louis Jean-Baptiste Delabadie, Chevalier, lieutenant dans le corps Royal d'artillerie, étant de présent à Grenoble, fils puisné et héritier pour un tiers dudit seigneur de Labadie, son père, par le Sieur Jean-Pierre Julien Lebourdie, bourgeois de la Rochelle, y demeurant rue Monconseil, paroisse Saint Barthelemi, en vertu de sa procuration spéciale passée sans minute devant Julien et son confrère, Notaires à Grenoble, le six mars mil sept cent soixante-dix, dûment contrôlée et légalisée, qui est demeurée à ces présentes afin de recours, après avoir été certifiée véritable par ledit sieur Lebourdie, en présence des notaires soussignés, lequel a déclaré qu'il assistera audit inventaire pour la conservation de ses droits et a, ledit sieur Lebourdie, signé,

Lebourdie

---

<sup>1</sup> Transcription Stéphan Perreau, mars 2010. La transcription obéit aux règles de toute édition scientifique : respect de l'orthographe d'origine ; développement des abréviations ; restitution de la ponctuation moderne ; accentuation moderne sauf dans quelques cas particuliers ; règle moderne d'emploi des majuscules.

Est comparu, dame Marie-Anne Delabadie, veuve de Messire Antoine de Galway, Chevalier, demeurant à La Rochelle, rue de la Cloche, paroisse Saint Jean, héritière présomptive aussi pour un tiers, dudit défunt seigneur Delabadie, son père, laquelle a déclaré qu'elle assistera audit inventaire pour la conservation de ses droits et a signé,

Veuve Antoine De Galway

Sont comparus Pierre Serre et Marie Marguerite Avrard, veuve de Claude Pernet, marchand fripier, demeurant en cette ville, experts mandés de ce requis, par ladite dame Butler et ledit sieur Croiset audit nom, pour la prisée et estimation des meubles et effets qu'il ont promis faire au mieux de leurs connaissances et en conscience par serment présentement fait devant lesdits notaires, et ont signé,

Veuve Pernet – Serre

Desquels réquisitoire et comparution, lesdits notaires ont donné acte pour valoir et servir, ce qu'il appartiendra, ce fait il a été vaqué audit inventaire comme il suit,

Etant entrés dans la cuisine de la maison d'habitation, dudit feu seigneur Delabadie, s'est trouvé,

Une paire de chenets, pelle, pincettes, une crémaillère, une chambrière, une barre de fer, deux grils, deux trépieds hauts, deux cornichons, une cuillère à pot de fer un soufflet, estimé le tout ensemble, y compris une salière de bois, la somme de quatorze livres, ci\_\_\_\_\_14#

Plus un tournebroche avec deux broches, ses deux poids de fer, ses cordes et poulie, estimé à la somme de quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Plus deux poelonnnes, une autre poelonne à jour, huit casseroles, quatre marmittes avec leurs dessus, une brasière, deux bassinoires, cinq tourtières et tarrières, une grand chaudron, un autre moyen, deux réchauds, deux poissonnières, une petite caffetière, une autre poissonnière à queue, le tout de cuivre rouge, une passette, une écumoire, un petit chaudron, deux petits pochons, le tout de cuivre jaune, estimés ensemble à la somme de quatre vingt quinze livres, ci\_\_\_\_\_95#

Quatre casseroles de fer, deux petites casses de fer blanc, une petite passette aussi de fer blanc, quatre couvertures de casseroles de taule, une brasière de fer blanc, trois chandeliers haut de potin, et trois à queue de cuivre jaune mauvais, une flascq<sup>2</sup> et sa grille, une poivrière de fer blanc, une théière de cuivre jaune, une lanterne, une pommère de fer blanc, le tout estimé la somme de cinq livres, ci\_\_\_\_\_5#

Plus un bas de dressoir de bois de noyer ouvrant à deux portes estimé à la somme de quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

Plus quatre douzaines d'assiettes tant bonnes que mauvaises, le tout de faïance, deux saladiers, six plats, une autre plat ovale, de faïance, quatre pochettes d'étain, une théière, une rape avec un quaré de fer blanc, estimé le tout ensemble à la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Plus un chaudron de fer, deux sceaux fortifiés par des cercles de fer, un fourbissoir, une poche à frirer, une petite poêle à grêler le caffè, une petit bassiot cerclé de fer, trois bures, six pots et six assiettes de fer, deux pots de faïance, trois couteaux à hâcher, un mortier de marbre, le tout estimé la somme de dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Dans le magasin à côté de la cour s'est trouvé un petit tas de buches coupées estimé dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Plus une échelle, un boyard<sup>3</sup>, une civière, un chevalet, une scie, un ratelier, deux mauvaises poeles, un chalit démonté, une brouette, une crèche, le tout estimé quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

---

<sup>2</sup> Ou fer à repasser.

<sup>3</sup> Le Boïard est une civière à porter le bois.

A côté dudit magasin s'est trouvé quatre mauvaises barriques défoncées dans lesquelles il y a environ la valeur d'une barrique de charbon, le tout estimé avec un vieux fanal, six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Dans le vestibule au sus de l'escalier s'est trouvé une vieille fontaine cassée, avec son bassin et son pied, ensemble un vieux garde manger, estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Dans le sallon s'est trouvé, un buffet de bois de sapin, ouvrant à trois portes, estimé la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus une grande table de bois de chêne avec six allonges, une autre table de jeu, plus une autre table de bois de noyer à pieds tournés, six mauvaises chaises garnies d'arothin<sup>4</sup>, trois chaises foncées de maille, le tout très mauvais, une fauteuil aussi foncé de paille, estimé le tout ensemble la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus deux rideaux de fenêtre avec leurs vergettes estimés la somme de six livres ; les rideaux étant d'indienne, ci\_\_\_\_\_6#

Ouverture faite du buffet il ne s'y est trouvé que du linge qui s'est joint à celui qui se trouvera ci-après,

Dans l'office s'est trouvé dix douzaines d'assiettes blanches de faïance, un plat long, une soupière, une levrière, une autre soupière, deux petits pots blancs à deux anses, quatre soucoupes et deux tasses, le tout de faïance estimé le tout ensemble la somme de quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

Plus trente assiettes, sept plats, six saladiers, six soucoupes, quatre jattes, six autres soucoupes, cinq petites tasses, le tout de porcelaine, estimé à la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus un cabaret sur lequel il y a onze tasses et leurs soucoupes en partie fellées de porcelaine commune, le tout estimé douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus dix sept verres avec leurs sceaux, douze verres à liqueur, une douzaine de gobelets, quatre sallières, deux caraffes, deux huissières, le tout de verre, deux porte huilliers, de faïance, trois flacons, quatre autres flacons aussi de verres, estimés ensemble dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Plus un moulin à café, deux bras de cheminée de potin, estimés dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Etant montés dans une chambre haute ayant aspect sur la cour, s'y est trouvé une couchette à linge de bois de noyer, avec sa garniture de serge rouge orné d'un ruban blanc, un lit et son traversin remplis de plumes, deux matelas de laine, un sommier de laine en crin, une couverture de laine blanche, une courte point d'indienne piquée, estimés à la somme de deux cent livres, ci\_\_\_\_\_200#

Plus une grande armoire de bois de noyer ouvrant à deux portes, ayant trois tiroirs au devant, estimé la somme de trente six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Ouverture faite de ladite armoire il s'y est trouvé une tabatière d'écaille, une autre idem plus petite, une autre de laiton, une boussole d'argent avec son étui, estimés la somme de vingt quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus une grosse et vieille montre d'or prisée pour mémoire seulement attendu que ledit feu seigneur Delabadie en a disposé en faveur dudit de Galway, son petit fils, par son testament dûment contrôlé et insinué ci,\_\_\_\_\_Mémoire

Plus un petit miroir à cadre doré estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus une petite paire de balances avec sa pile et un trébuchet, estimé quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

---

<sup>4</sup> Ou *rotin*.

Plus une vieille émeraude montée en or estimée six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Plus s'est trouvé en écus, monnaie blanche, sous marqués et liards, le somme de trois cent dix-sept livres quatorze sols, six deniers, ci\_\_\_\_\_317# 14s 6d

Plus s'est trouvé les hardes et nipes à l'usage dudit feu seigneur Delabadie, consistant en habit, chemises de jour et de nuit, robe de chambre, bas, cols et autres effets, que ledit feu seigneur Delabadie a légués à Joseph Chenaître, son laquais, par ses testaments et codicile, ce qui fait que du consentement de ladite dame Butler, de ses enfants et dudit sieur Croiset, audit nom, le tout a été dans l'instant délivré audit Joseph Chenaître qui le reconnoit, et en accorde toute décharge nécessaire et a signé,

Joseph Chenaître

Plus un couvre pied d'aigledon<sup>5</sup> estimé la somme de quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Plus une écumoire estimée vingt sols, ci\_\_\_\_\_20s

Et attendu qu'il est midi sonné, a été cessé et remis la continuation à ce jour deux heures de relevées, les parties se tenant à cet effet, pour assignés et ont signés, avec les estimateurs, ci-dessus nommés,

Butler – Delabadie – Veuve Antoine De Galway – Serre  
Veuve Pernet – Lebourdie – L'abadie – Croiset  
Raynal · Delavergne

Et avenant ledit jour sur les deux heures de relevée, au réquisitoire deladit dame Butler, veuve Delabadie, et dudit sieur Croiset, au nom susdit, et en présence desdits seigneurs Delabadie, et dame veuve de Galway, comparant comme il est dit en la séance de ce matin, nous, Conseillers du Roi, notaires à la Rochelle soussignés, avons continué ledit inventaire ainsi qu'il suit, ayant avec nous lesdits Serre et veuve Pernet, estimateurs,

Etant rentrés dans la chambre dernière désignées, s'est trouvé un vieux fauteuil de tapisserie, une chaise tapissée, une vieille table à pieds tournés, un petit cabaret très vieux et très mauvais, estimés ensemble à la somme de douze livres, ci

Plus un christ sur velours à cadre doré, estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus une tenture de tapisserie de verdure très vieille en six morceaux, estimée à la somme de quatre vingt dix livres, ci\_\_\_\_\_90#

Dans une petite chambre à côté de celle ci-dessus, s'est trouvé une couchette de bois de chêne, une garniture de coette violette, un matelas de laine de crin, deux petits oreillers, une mauvaise courte pointe d'indienne piquée, une couverture de laine blanche, une paille, estimé en tout quarante-deux livres, ci\_\_\_\_\_42#

Plus une table de bois de sapin avec son pliant, et une petite table carrée de même bois, et un très vieux fauteuil fourré de paille, le tout estimé trois livres, dix sols, ci\_\_\_\_\_3# 10s

Plus une seringue et trois boites d'étain, estimés trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Dans une chambre noire à côté du petit escalier s'est trouvé un vieux paravent, deux baudets, un panier à chauffer du linge avec sa boîte de fer blanc, une paire de chenets, deux petites oreillers remplis de plumes, deux mauvais bats, quatre morceaux de verges de fer, une veilleuse de fer blanc, le tout estimé vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

---

<sup>5</sup> *Egledon.*

Etant entrés dans une chambre au dessus du magasin, s'est trouvé un petit châlît de bois de noyer, avec sa garniture de serge d'aumale<sup>6</sup>, le ciel et dossier d'indienne, un lit de plumes, deux matelas de laine, un sommier de laine et crin, une couverture de laine blanche très grosse et très mauvaise et une courte-pointe d'indienne piquée, le tout estimé à la somme de cent vingt livres, ci\_\_\_\_\_120#

Plus six vieux fauteuils tapissés qui ne sont plus de mode, estimés ensemble la somme de vingt quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus une table de jeu de bois de noyer à pieds tournés, estimés quarante sols, ci\_\_\_\_\_40s

Plus une armoire de bois de noyer, très mauvaise, ouvrant à deux portes estimée la somme de quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Ouverture faire de ladite armoire, il ne s'y est trouvé que des confitures, du sucre, du café et du chocolat, que les parties n'ont pas jugé à propos de faire estimer,

Plus quatre chaises foncées de paille, un pot de faïence et sa cuvette, estimés trente sols, ci\_\_\_\_\_30s

Dans le cabinet de travail dudit seigneur de Labadie, s'est trouvé un petit bureau avec plusieurs tiroirs, qui a été estimé la somme de vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus un mortier de potin avec son pilon, une veilleuse de fer blanc, une cafetière, estimés quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

Plus une armoire en forme de bibliothèque ouvrant à trois portes garnies en fil d'archal, estimée trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Dans laquelle bibliothèque s'est trouvé quatre cent dix-sept volumes de tous livres, la majeure partie dessortis, tant in 4°, in 8° et in 12°, auxquels sont joints les différents volumes qui sont à la Chausselière pour être estimés ensemble après qu'ils auront été rapportés, jusqu'auquel temps le présent article restera en blanc ; ce qui ayant été fait les sieurs Pavie<sup>7</sup>, libraires, les ont estimés le 31 août suivant à 644 livres, suivant leur certificat étant au pied du catalogue qu'ils en ont dressé et qui sera annexé à ces présentes, ci

Plus deux mauvaises chaises foncées de paille, dix sols, ci\_\_\_\_\_10s

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans ledit Cabinet.

A côté de la chambre de Madame s'est trouvé un grand tableau à cadre doré représentant Louis quatorze estimé dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Etant entrés dans la chambre de Madame, s'est trouvé un châlît à lange avec ses verges et garnitures de cadis vert, cul, dossier de bonnes grâces d'anciennes étoffes, un lit et traversin de plumes, deux matelas de laine, un sommier de crin, une couverture de laine blanche, une courte-pointe d'indienne déchirée, une autre courte-pointe piquée et brodée en soir, le tout estimé à la somme de trois cent livres, compris deux oreillers, ci\_\_\_\_\_300#

Plus une Duchesse avec son matelas et son traversin très mauvais, estimée trente six livres, compris la housse, ci\_\_\_\_\_36#

Plus un miroir à cadre doré estimé douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus une commode de bois de sapin ouvrant à quatre tiroirs, très vieille, estimée douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

---

<sup>6</sup> Serge d'Aumale ou *cadis-canourgue*, fabriquée en Normandie.

<sup>7</sup> Probablement Joseph Pavie, « libraire au canton » à La Rochelle dans ces années-là.

Plus un rideau de fenêtre de toile damassée avec sa vergette, estimé la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Un très-vieux et très-mauvais fauteuil garni de moquette, une petite table à pieds tournés, six fauteuils de bois de cerisier foncés de paille, estimés dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Plus un Christ sur satin à cadre doré estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus une tapisserie à bandes de soie et filoselle rouge et jaune, en cinq morceaux, estimée cinquante livres, ci\_\_\_\_\_50#

Plus six fauteuils d'étoffe de différente façon, estimés ensemble la somme de quarante livres, ci\_\_\_\_\_40#

Plus un vieux relicaire à cadre doré estimé six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Dans un cabinet à côté de ladite chambre s'est trouvé une couchette de bois d'ormeau, avec sa garniture de coutil à petits carreaux, une paillasse, un matelas, son lit et traversin remplis de plumes, une couverture de laine blanche et un couvre pied piqué d'indienne, le tout estimé soixante livres, ci\_\_\_\_\_60#

Ouverture faite de ladite commode, il ne s'est trouvé que des choses à l'usage de la dite dame,

Dans la garde-robe de Madame s'est trouvé une vieille courte-pointe de taffetas vert piquée, mauvaise, une autre mauvaise courte-pointe d'indienne piquée, deux couvre-pieds d'indienne piqués, deux cotelaines de laine blanche, estimés ensemble quarante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_45#

Dans le Cabinet de toilette de Madame s'est trouvé un rideau d'indienne avec sa vergette estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus la table de toilette de Madame avec ses tiroirs et ustensiles employés pour mémoire seulement, attendu son usage, ci\_\_\_\_\_ *Mémoire*

Plus une chaise de commodité de rothin avec son pot de faïence estimé quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

Dans la chambre au dessus du sallon s'est trouvé une couchette de bois d'ormeau avec sa garniture de coutil en petit carreaux, un baldaquin, un matelas de laine et crin, un traversin rempli de plumes, une paillasse, une couverture de laine blanche, le tout estimé avec un petit oreiller la somme de quarante livres, ci\_\_\_\_\_40#

Plus une mauvaise table de jeu à pieds tournés, une chaise tapissée à gros points, six chaises foncées de paille, une grande table à quatre pieds de bois de chêne, estimés la somme de huit livres, ci\_\_\_\_\_8#

Plus un vieux coffre à ferrer l'argenterie, estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus une armoire de bois de noyer ouvrant à deux portes ayant plusieurs tiroirs au devant, estimée quarante livres, ci\_\_\_\_\_40#

Plus une armoire de bois de noyer ouvrant à deux portes ayant plusieurs tiroirs au devant, estimée quarante livres, ci\_\_\_\_\_40#

Ouverture faite de ladite armoire s'y est trouvé un couvre pied d'aigle-don dépendant du lit de madame, estimé quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Plus neuf livres de lin à filer estimé la somme de cinq livres, ci\_\_\_\_\_5#

Plus s'est trouvé quelques nipes à l'usage de madame.

Dans les tiroirs s'est trouvé des titres et contrat de rente que l'on a remis à examiner et inventorier

Dans l'un desdits tiroirs s'est trouvé en espèces la somme de quatre cent soixante-onze livres, en écus et monnaie,  
ci.....471#

Plus un porte-manteau à robes de bois de sapin ouvrant à deux portes, estimé la somme de douze livres,  
ci.....12#

Ouverture ayant été faite, il ne s'y est trouvé que des robes à l'usage de Madame.

Plus une armoire de bois de noyer, ouvrant à deux portes estimée la somme de vingt livres,  
ci.....20#

Ouverture faite de ladite armoire il s'y est trouvé une tapisserie de grosse toile peinte de Montpellier, en huit morceaux, estimée la somme de dix huit livres, ci.....18#

Plus deux portières de drap verd brodé en soie, estimés vingt quatre livres, ci.....24#

Plus une courte-pointe d'indienne piquée et un couvre-pied aussi d'indienne piqué, estimés quinze livres,  
ci.....15#

Plus une armoire de bois de noyer ouvrant à quatre portes, estimée la somme de vingt quatre livres,  
ci.....24#

Et attendu qu'il est six heures et demie, a été cessé et remis la continuation à demain huit heures du matin, toutes parties se tenant à cette fin pour assignées et ont signé avec lesdits Serre et veuve Pernet, estimateurs,

Veuve Pernet - Butler - Delabadie - Veuve Antoine De Galway  
Serre - Lebourdie - L'abadie - Croiset  
Raynal - Delavergne

Et avenant le lendemain sur les huit heures du matin, en réquisitoire de ladite dame Butler et dame de Galway, qui comparaissent comme dessus, nous, notaires à la Rochelle, soussignés, étant dans la maison dudit feu seigneur Delabadie, avons continué ledit inventaire comme il suit, ayant toujours avec nous lesdits Serre et veuve Pernet, estimateurs.

Etant montés dans une chambre au second étage donnant sur la cour s'y est trouvé un lit et son traversin amplies de plumes, deux matelas de laine et crin, une paillasse, un bois de lit à tombeau, sa garniture d'une étoffe verte, une couverture de laine blanche, un couvre-pied d'indienne piqué, le tout estimé.....80#

Plus une mauvaise table, une armoire de bois de noyer ouvrant à deux portes estimées dix livres,  
ci.....10#

Ouverture faite de ladite armoire, il ne s'est trouvé que des hardes et nipes à l'usage de la femme de Chambre.

Etant passés dans une petite chambre ayant aspect sur la rue Porte-neuve, même étage, il s'y est trouvé une table de bois de noyer, une armoire de bois de sapin, ouvrant à deux portes, estimées la somme de neuf livres,  
ci.....9#

Pour quatre-vingt livres de fils de lin et d'avoine, estimés à raison de dix sols la livres, quarante livres,  
ci.....40#

Pour cent livres de fil d'étoupes estimés à raison de cinq sols la livres, vingt-cinq livres,  
ci.....25#

Ouverture faire de l'armoire dernière mentionnée il ne s'y est rien trouvé.

Ensuite étant entrés dans la chambre au dessus le sallon et ouverture ayant été faite de l'armoire à quatre portes, inventoriée à la fin de la dernière séance il s'y est trouvé le linge qui suit,

Huit paires de draps de lit estimés ensemble la somme de soixante livres, ci\_\_\_\_\_60#

Plus huit autres paires de draps de lit estimés ensemble soixante-dix livres, ci\_\_\_\_\_70#

Plus quatre paires d'autres draps de lit estimés ensemble quarante livres, ci\_\_\_\_\_40#

Plus huit autres paires de draps de lit estimés quatre-vingt huit livres, ci\_\_\_\_\_88#

Plus deux autres paires idem, estimées vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus huit paires idem de domestiques, estimées quarante-deux livres, ci\_\_\_\_\_42#

Plus huit paires idem estimées quarante-huit livres, ci\_\_\_\_\_48#

Plus huit paires idem estimées la somme de cinquante livres, ci\_\_\_\_\_50#

Plus neuf paires idem estimées ensemble la somme de soixante livres, ci\_\_\_\_\_60#

Plus sept paires idem estimées la somme de cinquante-six livres, ci\_\_\_\_\_56#

Plus trois paires de gros draps désassortis, estimés la somme de quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Plus sept paires idem estimées cinquante livres, ci\_\_\_\_\_50#

Plus trois rideaux damassés, six mauvais rideaux de coton, estimés ensemble vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus vingt-trois napes ouvrées, tant grandes que petites, partie bonnes et partie mauvaise, estimées ensemble la somme de quarante-deux livres, ci\_\_\_\_\_42#

Plus vingt napes ouvrées, passablement bonnes, estimées soixante livres, ci\_\_\_\_\_60#

Plus vingt-trois autres napes ouvrées, estimées ensemble la somme de cinquante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_55#

Plus seize napes ouvrées, estimées la somme de quarante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_45#

Plus une paire de draps estimée huit livres, ci\_\_\_\_\_8#

Plus une douzaine de serviettes et sa nape ouvrée petite Venise et beaucoup usées, estimées douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus une douzaine de serviettes et sa nape de gros damassé clair estimées ensemble la somme de vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus deux douzaine de serviettes et deux napes ouvrées, petite Venise, le tout estimé à la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus deux douzaine de serviettes et deux napes ouvrées, petite Venise, le tout estimé à la somme de trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Plus deux douzaine de serviettes, deux napes et deux napons damassés, estimés à la somme de soixante-dix livres, ci\_\_\_\_\_60#

Et attendu qu'il est six midi sonné, a été cessé et remis la continuation à ce jourd'hui deux heures de relevée, toutes parties se tenant à cette fin pour assignées et ont signé avec lesdits Serre et veuve Pernet, estimateurs,

Butler · Delabadie · Veuve Antoine De Galway · Serre  
Veuve Pernet · Lebourdie · L'abadie · Croiset  
Raynal – Delavergne

Et avenant ledit jour sur les deux heures de relevée, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et dudit Croiset, audit nom, en présence desdits sieurs Delabadie et dame veuve de Galway, comparant comme il est dit, nous, Conseillers du Roi, notaires à la Rochelle, soussignés, avons continué ledit inventaire ainsi qu'il suit, ayant avec nous lesdits Serre et veuve Pernet, Estimateurs.

Etant rentrés dans la chambre au dessus dudit sallon, lesdits Serre et veuve Pernet ont estimé le linge restant à l'armoire à quatre portes comme il suit,

Trois douzaine de serviettes ouvrées estimées la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus trois douzaines d'autres serviettes ouvrées estimées à la somme de trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Plus trois autres douzaines de serviettes ouvrées estimées vingt-sept livres, ci\_\_\_\_\_27#

Plus trois autres douzaines idem estimées vingt-sept livres, ci\_\_\_\_\_27#

Plus une douzaine idem estimée la somme de neuf livres, ci\_\_\_\_\_29#

Plus trente-trois serviettes ouvrées estimées la somme de vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus deux douzaines de serviettes ouvrées estimées la somme de vingt livres, ci\_\_\_\_\_20#

Plus trois douzaines d'autres serviettes ouvrées estimées la somme de trente-trois livres, ci\_\_\_\_\_33#

Plus trois autres douzaines idem estimées à la somme de trente-trois livres, ci\_\_\_\_\_33#

Plus trois autres douzaines idem estimées ensemble trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Plus trois autres douzaines de serviettes ouvrées estimées à la somme de trente-trois livres, ci\_\_\_\_\_33#

Plus trois autres douzaines idem estimées à la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus trois autres douzaines idem estimées trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus quatre douzaines de serviettes ouvrées estimées à la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus quatre autres douzaines idem estimées à la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus quarante-cinq serviettes ouvrées estimées à la somme de trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Plus deux douzaines et neuf serviettes ouvrées estimées à la somme de vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus quatorze serviettes dessassorties et un napon ouvré estimés la somme de huit livres, ci\_\_\_\_\_8#

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans ledit Cabinet.

Etant montés dans un grenier ayant aspect sur la cour, il s'y est trouvé huit pots de grais<sup>8</sup> clissés, et une grande bouteille aussi clissée, un panier à chauffer, et un garde-feu de fer blanc, le tout estimé neuf livres, ci\_\_\_\_\_9#

Dans un grand grenier noir s'est trouvé quatre paires de chenets dont une garnie en potin, trois pelles et trois pincettes, un gauffrier, estimé le tout ensemble la somme de dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Plus un quart à vinaigre et trois terrines estimées ensemble quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

Etant passés dans le grenier au dessus du magasin, s'est trouvé une mauvaise table de bois de sapin, et deux mauvaises malles estimées ensemble trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus un égoutoir à bouteilles très mauvais, un bas d'armoire ouvrant à deux portes et un mauvais coffre, le tout estimé douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus environ un cent de fagots de bois blanc coupé et environ cinq cent de sarments, le tout estimé trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Plus un four à ferrer le vin, estimé vingt sols, ci\_\_\_\_\_20s

Plus un cent de bouteilles estimée quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Plus cinquante autres bouteilles estimées sept livres dix sols, ci\_\_\_\_\_7# 10s

Plus un fauteuil et deux chaises foncés de paille estimés vingt sols, ci\_\_\_\_\_20s

Plus un quart à vinaigre estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans les greniers.

Etant ensuite descendu dans la salle s'y est trouvé une commode de bois de noyer estimées vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Ouverture faite des tiroirs de ladite commode, il ne s'y est rien trouvé.

Un grand miroir à cadre doré de forme ronde, estimé à la somme de quatre-vingt-seize livres, ci\_\_\_\_\_96#

Plus une autre miroir à cadre doré de forme carrée, estimé à la somme de quarante livres, ci\_\_\_\_\_40#

Plus une tenture de tapisserie de filoselle à soie à bandes rouges et jaunes, estimée à la somme de soixante livres, étant en quatre morceaux, ci\_\_\_\_\_60#

Plus douze fauteuils au petit point avec leurs housses en toile estimés ensemble cent quatre vingt livres, ci\_\_\_\_\_180#

Plus cinq tabourets estimés la somme de vingt livres, ci\_\_\_\_\_20#

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans ladite salle

Dans les caves s'est trouvé environ deux cent de cosses fendues qui ont été estimées la somme de cent cinquante livres, ci\_\_\_\_\_150#

Plus quatre bariques de vin de bordeaux estimées la somme de deux cent livres, ci\_\_\_\_\_200#

Plus un tierçon de vin de Saint Emilion estimé la somme de quarante-huit livres, ci\_\_\_\_\_48#

---

<sup>8</sup> En grès.

Plus une barrique de vin rouge de la Chausselière et un tierçon de vin gris pour les domestiques, estimés futs et vin, 21

Plus quarante bouteilles peines de vin rouge estimées fus et vin, quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans les caves,

Etant remontés et entrés dans la salle ladite dame veuve Delabadie a représenté quatre douzaine et demie de serviettes unies et une nape, le tout mauvais, trouvé dans la garde-robe de ladite Dame, estimé la somme de vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

A déclaré, ladite dame Delabadie qu'il y a dans la cour de la maison de Madame de Galway, sa fille, deux cordes de bois que ledit feu seigneur Delabadie avoit achetées du sieur Chevalier, marchand de Rochefort, qui ont été estimées sur le pied de l'achat à la somme de soixante-treize livres, quatorze sols, trois deniers, ci\_\_\_\_\_73# 4s 3d

Et attendu qu'il n'y a plus d'effets à inventorier qui soient susceptibles d'être estimés par lesdits Serre et veuve Pernet, ce qui d'ailleurs, il est cinq heures et demi sonnées, la séance a été close et la continuation dudit inventaire à cause de l'argenterie, argent comptant, titres et papiers, remise à demain huit heures du matin, les parties se tenant à cette fin pour assignées et ont signé avec les estimateurs ci-dessus nommés,

Butler · De Labadie · Veuve Antoinre De Galway · Serre  
Veuve Pernet · Lebourdie · L'abadie  
Croiset  
Raynal – Delavergne

Et Avenant le lendemain onze desdit mois et an sur les huit heures du matin, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et dudit sieur Croiset, audit nom, et en la présence desdit sieurs Delabadie et dame Delabadie, veuve de Galway, nous, Conseillers du Roi, notaires à la Rochelle, soussignés, étant en la maison où est décédé ledit seigneur Delabadie, avons continué ledit inventaire ainsi qu'il suit.

La dite dame veuve Delabadie ayant représenté l'argenterie elle s'est trouvé consister en ce qui suit : un grand plat à soupe à deux anses, un plat à bouille, six plats ronds, trois plats longs, six flambeaux petits, un raichaud, une caffetière, deux sucriers, un moutardier, une écuelle et sa couverture, une autre petite écuelle sans couverture, un porte huillier, deux poivrières, deux porte-mouchettes et trois mouchettes, un chandelier à queue, un bougeoir à queue et son éteignoir, une cuillier à olives, une cuillier à soupe, quatre cuillers à ragout, douze cuillers et douze fourchettes à filets et coquilles, treize cuillers et douze fourchettes vieilles, treize cuillers à caffè et une petite cloche pesant ensemble cent vingt-six marcs six onces, qui font à raison de quarante-huit livres le marc, la somme de six mille quatre-vingt quatre livres, ci\_\_\_\_\_6084#

Plus quatre-vingt-dix-huit jettons d'argent pesant trois marcs, faisant, à raison de quarante-huit livres le marc, la somme de cent quarante-quatre livres, ci\_\_\_\_\_144#

Plus seize couteaux à manche d'argent estimé douze livres la pièce faisant la somme de cent quatre-vingt-douze livres, ci\_\_\_\_\_192#

Plus s'est trouvé dans le coffre de l'argenterie, la somme de six milles livres en espèces, ci\_\_\_\_\_6000#

Et représenté ladite dame veuve Delabadie une lettre de change de la somme de six mille huit cent seize livres argent de France tirée du Cap, isle Saint Domingue le vingt-cinq avril mil sept cent soixante-treize par Daniel Dutrijet, à l'ordre dudit feu seigneur Delabadie sur le sieur Augustin Daniel, négociant à Nantes, payable à six mois de vue, acceptée par ledit sieur Daniel le quinze juillet dernier, au moyen de quoi elle sera exigible le vingt-cinq janvier mil sept cent soixante-quatorze, ci\_\_\_\_\_6816#

Suivent les titres et papiers trouvés dans l'armoire de Madame, inventoriée à la seconde séance, d'après le trie qui en a été faite,

Premièrement la grosse en parchemin du contrat de mariage dudit feu seigneur Delabadie, avec ladite dame Butler, en datte du neuf juillet mil sept cent vingt-neuf, passé devant Guillemot<sup>9</sup> et son confrère, notaires à la Rochelle, duement contrôlée et insinuée, qui a été cottée et paraphée, par l'un des notaires, soussignés, de la lettre\_\_\_\_\_A

Plus une expédition en papier d'une quittance de la somme de vingt mille livres, donnée par ledit feu seigneur Delabadie à ladite dame Butler, son épouse, le 8 juillet 1766, passée devant Tardy<sup>10</sup> et son confrère, notaires à la Rochelle, duement contrôlée, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_B

Plus une expédition d'une quitante de la somme de douze mille deux cent soixante-trois livres, onze sols huit deniers, donnée par ledit seigneur Delabadie à ladite dame Butler, son épouse, le 11 mai 1768, passée devant Delavergne, l'un des Notaires soussignés et son confrère, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_C

Plus l'expédition en papier d'une autre quittance de la somme de dix mille huit cent livres donnée par ledit feu seigneur Delabadie à ladite dame Butler, son épouse, le 27 janvier 1770, passée devant ledit Delavergne et son confrère, duement contrôlée qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_D

Plus une expédition en papier d'une quittance à la somme de quinze mille huit cent soixante-six livres douze sols neuf deniers, donnée par ledit feu seigneur Delabadie à ladite dame Butler, son épouse, le 8 avril 1772, passée devant ledit Delavergne et son confrère, duement contrôlée, qui a été cottée et paraphée de la lettre, \_\_\_\_\_E

Plus une expédition en papier d'une quittance de la somme de dix mille cent trente-une livres huit sols deux deniers, donnée par ledit feu seigneur Delabadie à ladite dame Butler, son épouse, le 13 juillet dernier, passée devant ledit Delavergne et son confrère, duement contrôlée qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_F

Plus une grosse en papier du contrat de mariage de M. Delabadie fils, aîné avec demoiselle Marie Bibianne Claissen<sup>11</sup>, passé devant Crassous<sup>12</sup> et son confrère, notaires à la Rochelle, le 27 avril 1765, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_G

Plus une grosse en papier d'un compte entre ledit feu seigneur Delabadie et ses enfants, au pied duquel est une quittance de la somme de 6655 livres 6 sols 7 deniers donnée par M. et Madame de Galway audit Seigneur Delabadie avec promesse de lui en payer l'intérêt ou rente pendant sa vie à cause de l'usufruit qu'il avoit de ladite somme, pour les causes expliquées dans ladite quittance, en datte du 23 juin 1766, passée devant ledit Delavergne et son Confrère, duement contrôlée, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_H

Plus une grosse en papier du testament de demoiselle Marie-Jeanne Adélaïde Delabadie, Religieuse au Couvent de la providence de la Rochelle, sous le nom de soeur Marie de Chantal, reçu par ledit Delavergne et son confrère, le quatre juin mil sept cent soixante-six, duement contrôlé et nommée, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_J

Et attendu qu'il est midi sonnè a été cessé et remis la continuation à ce jourd'hui deux heures de relevée toutes parties se tenant pour assignées et ont signé,

Butler - Delabadie  
Veuve Antoine De Galway - L'abadie - Croiset  
Lebourdie  
Raynal - Delavergne

---

<sup>9</sup> Léonard Guillemot, successeur de son père Pierre depuis 1709. Etude située près du canton des Flamands à La Rochelle.

<sup>10</sup> Jean-Louis Tardy, successeur depuis 1742 de François Soullard.

<sup>11</sup> Lire *Claëssen*.

<sup>12</sup> Joseph Augustin Crassous de Médeuil, notaire royal et procureur au siège présidial de La Rochelle, époux en troisièmes noces de Marie-Louise-Catherine Denis (cf. Rodolphe Damon, *Joseph Crassou de Médeuil, Marchand, officier de la Marine royale et négrier*, ed. Clerc-Khartala, Paris, 2004, p. 22).

Et avenant ledit jour sur les deux heures de relevée, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et dudit sieur Croiset audit nom, et en présence desdits sieurs Delabadie et dame de Galway, comparant comme autrefois, nous, notaires, à la Rochelle soussignés, avons continué ledit inventaire comme il suit,

Ayant repris les papiers qui avoient été remis dans l'armoire, et ladite dame veuve Delabadie s'est trouvé la grosse d'un compte de partage d'argent entre M. Delabadie et ses enfants, en date du 10 décembre 1768, passé devant ledit Delavergne et son confrère, duement contrôlé par lequel M. Delabadie fils aîné, s'est obligé à payer à M. son père 280 livres 14 sols 6 deniers, de rente viagère, et Madame de Galway a constitué audit seigneur Delabadie, son père, 70 livres 3 sols 8 deniers de rente viagère qui se trouvent éteinte à son décès pour les causes expliquées audit acte, qui a été cotté et paraphé de la lettre,\_\_\_\_\_K

Plus la grosse en parchemin d'un contrat contenant constitution par Messire Louis de Verdal et Dame Thérèse Chevalier, son épouse, au profit dudit seigneur Delabadie et de ladite dame Butler son épouse, de 300 livres de rente au principal de 6000 livres passé devant Delavergne et son confrère, notaires, le 24 avril 1773, duement contrôlé, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_L

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 12 juin 1773 duement contrôlé, contenant constitution par les sieur Pierre et Jean Bonfils<sup>13</sup> et Demoiselle Thérèse Gabrielle Legardeur Delisle<sup>14</sup>, épouse dudit Jean Bonfils, au profit desdits sieigneur et dame Delabadie, de 300 livres de rente au principal de 6000 livres, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_M

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère, notaires, le 12 décembre 1768, contenant transport par ledit Sieur Jean-Baptiste-Bruno Giraud, ancien capitaine d'infanterie, au profit dudit seigneur de Labadie, de 400 livres de rente au principal au denier vingt, l'une de 150 livres due par la demoiselle Sonnet Danzon de Saint Benoît, et l'autre de 250 livres dus par M. le Chevalier Huet et la dame son épouse, comme tuteur du Sieur Giraud mineur, y joint les contrats portant constitution desdits deux rentes qui sont énoncés ci cottés audit contrat de transport, le tout cotté et paraphé sur le premier desdits actes de la lettre,\_\_\_\_\_N

Plus la grosse en parchemin d'un contrat contenant transport par messire Gabriel Suzanne Donat<sup>15</sup> et dame Félicité Marie Magdelaine Bonvallet, son épouse, au profit desdits Seigneur et Dame Delabadie, de 90 livres de rente foncière sur une maison à la Rochelle et due par les Demoiselles Vrignonneau, passé devant ledit Delavergne et son confrère, notaires, le 15 juin 1768, y joint, quatre titres concernant la propriété de ladite rente, qui ont été cottés et paraphés ensemble sur le premier cotté de la lettre,\_\_\_\_\_O

Plus la grosse en parchemin d'un contrat de constitution de 240 livres de rente au denier vingt-cinq quite d'imposition par Dame Catherine Damiau<sup>16</sup>, veuve de messire Jean Chédeau de la Clochetterie<sup>17</sup>, lieutenant des vaisseaux du Roi, au profit dudit feu seigneur Delabadie, passé devant ledit Delavergne et son confrère, le 10 février 1770, duement contrôlé, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_P

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 17 mai 1769, duement contrôlé contenant constitution par Jean Tourneur, entrepreneur<sup>18</sup> et Marthe Grey, sa femme, au profit dudit

---

<sup>13</sup> Négociant, natif d'Angoulins, fils de Pierre, négociant, et de Marie Joseph Legendre.

<sup>14</sup> Fille de feu Messire Charles, écuyer, officier des troupes détachées de la marine, et d'Anne Catherine Le Clerc, sa veuve, native de Saint Pierre des Terriers Rouges, Côte et île Saint Domingue, pensionnaire chez les dames Ursulines de La Rochelle. Ils s'étaient mariés le 24 avril 1759 (cf. <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghco33/po452.html>).

<sup>15</sup> Seigneur de Saint Croux. Mort avant 1777 (cf. <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghco33/po453.html>)

<sup>16</sup> Catherine Daniaud se marie le 14 décembre 1731 à Fouras (Charente) avec Isaac Chadeau de la Clochetterie.

<sup>17</sup> Isaac Chadeau de la Clochetterie (v. 1698 – 14 mai 1747). Fils d'un capitaine de brûlot, petit-fils d'un capitaine de vaisseau, il fut le père du héros de la *Belle Poule*, Jean Isaac (1741-1782). Isaac fut tué sur le *Sérieux*, le 14 mai 1747. Sa veuve, obtient des lettres de noblesse pour ses cinq enfants. Réclamant cet honneur, en janvier 1748, elle rappelle que trois Chadeau de La Clochetterie ont servi, de père en fils, dans la marine pendant plus de cent ans. Voir Archives Nationales/C7, dossiers des Chadeau de la Clochetterie (source Prométhée).

<sup>18</sup> Il fut notamment le constructeur du beau château de La Sauzaie en Aunis, et de la maison de la bourse de La Rochelle (1760-1765) en collaboration avec son fils Henri (qui sera l'auteur du château de Buzay).

seigneur Delabadie, de 80 livres de rente au principal au denier 25 de 2000 livres qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_Q

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 12 décembre 1768, duement contrôlé, contenant constitution par messire Marie Alphonse Bouzitat de Selines et Dame Marie Henriette Anastasie Douai, son épouse, au profit deudit feu seigneur Delabadie, de 400 livres de rente au principal au denier 25 de 10000 livres qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_R

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 26 juillet 1768, duement contrôlé et insinué, contenant transport par Claude Rancier, maître boulanger, au profit desdit seigneur et Dame Delabadie, de 200 livres de rente foncière au denier vingt, due sur une maison à la Rochelle par la veuve Labadie perruquier, y joint le contrat d'arrentement<sup>19</sup> de ladite maison, moyennant ladite rente, et cotté audit transport et un jugement de la Sénéchaussée de la Rochelle rendu au profit desdits seigneurs et dame Delabadie, contre Georges Rouzier, perruquier, et Françoise Manchain sa femme, auparavant veuve dudit Labadie, le 12 mars 1771, duement contrôlé et scellé, qui déclare l'acte d'arrentement de la susdite maison exécutoire contreux et tient lieu de titre-nouvel de la dite rente de 200 livres, lesdits actes et jugement cottés et paraphés sur le dossier de la lettre,\_\_\_\_\_S

Plus la grosse d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 13 décembre 1768, contenant transport par M. et Madame Donat ci-dessus nommés audit feu seigneur Delabadie pour l'usufruit seulement et à messire Louis-Jean-Baptiste Delabadie, Chevalier, son fils puiné, pour la propriété d'une rente hypothécaire de 200 livres au principal de 4000 livres, due par le sieur Guillaube marchand en lisle de Ré, sur la maison des Marottes et ses dépendances, y joint plusieurs titres couvenant et justifiant la susdite rente, qui appartient présentement en propriété et usufruit audit sieur Chevalier de Labadie, par le décès du seigneur son père, conformément au contrat ci-dessus darré et pour les causes qui y sont expliquées, tous lesquels titres et contrats, ont été cottés et paraphés ensemble de la lettre,\_\_\_\_\_T

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 6 avril 1769, duement contrôlé, contenant constitution par le sieur Louis-Silvestre Jambu<sup>20</sup>, maître apoticaire, et demoiselle Marie-Marguerite Elisabeth Goujaud<sup>21</sup>, son épouse, audit feu seigneur Delabadie, pour l'usufruit et à messire Louis-Jean-Baptiste Delabadie, Chevalier, son fils puiné, pour la propriété de 120 livres de rente au principal au denier 25 de 3000 livres quite d'imposition laquelle rente appartient présentement en propriété et en usufruit audit seigneur, Chevalier, Delabadie, par le décès dudit seigneur Delabadie, son père, pour les causes expliquées audit contrat, dont la grosse a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_V

A l'une ci-dessus datté on joint une quittance justificative de l'emploi auquel s'étoient obligés, ledit sieur Jambu et son épouse, par dedit acte, ladite quittance donnée par la demoiselle Bertin, pour remboursement à elle faire d'une rente de 200 livres qui lui étoit due par ledit Jambu et sa femme, qui ont fait subroger ledsits seigneur Delabadie dans tous ses droits jusqu'à concurrence de 3000 livres en datte du 6 avril 1769,

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 14 septembre 1769, duement contrôlé, contenant constitution par le sieur Pierre Régnier, marchand, et Louise-Elisabeth Guillemeton, sa femme<sup>22</sup>, au profit dudit feu seigneur Delabadie, pour l'usufruit, et de Messire Louis-Jean-Baptiste Delabadie, Chevalier, son fils puiné, pour la propriété, de 120 livres de rente au principal au denier 25 de 3000 livres, quite d'imposition, laquelle rente appartient présentement en propriété et en usufruit audit seigneur, Chevalier Delabadie, par le décès dudit seigneur son père, et pour les causes expliquées audit contrat, dont la grosse a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_X

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant ledit Delavergne et son confrère le 28 septembre 1769,

---

<sup>19</sup> Arrèrement = *Location*.

<sup>20</sup> Louis Sylvestre Jambu (Pons, 1725 – La Rochelle, 1<sup>er</sup> octobre 1791), apothicaire rue du Temple, fils de Sylvestre Jambu et de Marguerite Garnier.

<sup>21</sup> Née à la Rochelle le 29 mars 1738.

<sup>22</sup> Ils se sont mariés sur la paroisse Saint Nicolas de La Rochelle, le 24 mai 1756.

duement contrôlé, contenant constitution par le Sieur Michel Goujaud père<sup>23</sup>, maître apoticaire, et demoiselle Elisabeth Levasseur, son épouse, de 114 livres, 4 sols, 3 deniers de rente hypothécaire, au principal au denier 25 de 2830 livres, 7 sols au profit dudit feu seigneur Delabadie pour l'usufruit et de dame Marie-Anne Delabadie, veuve de messire Antoine de Galway, pour la propriété ladite rente lui appartenant en usufruit et en propriété par le décès dudit seigneur Delabadie, son père, et pour les causes expliquées audit contrat, dont la grosse a été cottée et paraphée de lettre, ci\_\_\_\_\_Y

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant Bronod<sup>24</sup> et son confrère, notaires à Paris, le 10 février 1766, contenant constitution par les sieurs et les agents généraux du Clergé de France de 46 livres de rente sur ledit Clergé au profit dudit feu seigneur Delabadie pour l'usufruit et dudit sieur Louis-Jean-Baptiste Delabadie son fils puiné, pour la propriété, l'un présentement réuni à l'autre par le décès dudit seigneur Delabadie, son père, qui a été cotté et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_Z

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant Bronod et son confrère le 10 février 1766, portant constitution par le Clergé général de France au profit dudit feu seigneur Delabadie pour l'usufruit et de demoiselle Marie-Jeanne Adélaïde Delabadie, sa fille, actuellement religieuse, pour la propriété de 80 livres de rente au principal au denier 25 de 2000 livres qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_AA

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant Bronod et son confrère le 10 février 1766 portant constitution par le Clergé général de France au profit dudit feu seigneur Delabadie pour l'usufruit et à messire François-Patrice-Alexandre Vincent Raoul Delabadie, son fils aîné de 280 livres de rente au principal au denier 25 de 7000 livres qui appartient audit Sieur Delabadie, fils aîné par le décès dudit seigneur son père, qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_BB

Plus la grosse en parchemin d'un contrat passé devant Bronod et son confrère, notaires à Paris, le 20 septembre 1769, contenant constitution par le Clergé général de France, au profit dudit feu seigneur Delabadie pour l'usufruit et de Messire François-Patrice-Alexandre Vincent Raoul Delabadie, son fils aîné, pour la propriété de 440 livres de rente au principal au denier 25 de 11000 livres qui a été cottée et paraphée de la lettre,\_\_\_\_\_CC

Plus un papier fermé par cinq cachets en cire rouge sur lequel est écrit, *Copie collationnée de contrat de rentes perpétuelles, viagers et soutines, appartenantes à M. et Madame Delabadie, et leurs enfants, dont les grosses originales sont entre les mains de la Dame Veuve Gareuil, rue Phelippeaux, près le temple à Paris, pour lui avoir été envoyé, le 23 avril 1770* ; lequel paquet a été cotté et paraphé de la lettre,\_\_\_\_\_DD

Et attendu qu'il est six heures sonnées, a été cessé et remis la continuation à demain, huit heures du matin, les parties se tenant pour assignées et ont signé,

Butler - Delabadie  
Veuve Antoine De Galway - L'abadie - Croiset  
Lebourdie  
Raynal - Delavergne

Et avenant le lendemain, douze desdits mois et an, sur les huit heures du matin, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et dudit sieur Croiset, audit nom, en présence dudit sieur Delabadie, comparant comme est ci-dessus dit, et de ladite dame veuve De Galway ; nous, Conseillers du Roi, notaires à la Rochelle, soussignés, avons continué ledit inventaire comme il suit,

Ladite dame Butler, veuve Delabadie, a représenté qu'il y a à la terre de la Chausselière, quinze pièces d'eau-de-vie, provenant de la récolte de l'année dernière et quelle croit qu'il est de l'avantage de la succession dudit seigneur Delabadie de les vendre présentement étant à présumée que l'eau-de-vie diminuant aux approches de la récolte

---

<sup>23</sup> Beau-père de Jambu ci-dessus, et inventeur d'une « farine pectorale » contre les maladies chroniques de la poitrine (*Journal encyclopédique*, volume 4, Paris, juin 1785, p. 337). Il habitait rue Garancière à Paris.

<sup>24</sup> Edme-Louis Bronod, rue Braque, en exercice du 23 octobre 1753 au 29 janvier 1781. Etude LXXXVIII puis LV (du 1<sup>er</sup> janvier 1766 au 1<sup>er</sup> octobre 1778). Source Etanot.

prochaine, qui d'ailleurs, elle est informée par le rRégisseur de ladite terre de la Chausselière, que le sieur Marsillac, marchand à Mauzé, qui de la été gouter, en offre au comptant et à prendre sur le lieu, cent dix-sept livres, des vingt-sept viltes ; surquoi M. Delabadie fils aîné, la dame veuve De Galway, et le sieur Lebourdie, fondé de la procuration de M. le Chevalier Delabadie, ayant réfléchi, ils se sont déterminé à vendre lesdites quinze pièces d'eau-de-vie, en conséquence, ils ont autorisé ladie dame Butler, veuve Delabadie à conclure le marché sur le pied susdit de cent dix-sept livres ou tout autre plus avantageux, d'en faire la livraison et de recevoir le prix que produiront lesdites eaux-de-vie, à la charge de le faire employer au présent inventaire, sans que pour raison de cette vente et du maniemnt qu'elle fera de la somme en provenant, elle s'est vue faire acte de commune ni préjudice à aucun de ses droits et reprises, que lui sont conservés avec le droit et faculté de répudier la communauté qui était entrelle et ledit feu seigneur Delabadie son mari, dans le temps présent par l'ordre, si elle le juge à propos, et ont, ledit seigneur Delabadie, la veuve de Galway, et Lebourdie, signé

Veuve Antoine De Galway · L'abadie  
Lebourdie

Etant entrés dans le cabinet dudit feu seigneur Delabadie et ayant examiné les papiers qui s'y sont trouvés, les dites parties ont jugé nécessaire d'employer au présent inventaire les papiers qui suivent,

Premièrement la grosse en parchemin d'un contrat passé devant Roberteau et son confrère, notaires à Bordeaux, le 22 janvier 1731, duement contrôlé, contenant constitution par messire François Guillaume, Chevalier, seigneur de Bonneuil et dame Marianne Vacher, son épouse, au profit de messire François Delabadie Chevalier, seigneur d'Aumay, de 400 livres de rente hypothécaires au principal de 8000 livres, qui est actuellement due par M. De Fraville, y joint plusieurs actes et pièces concernant ladite rente laquelle grosse a été cottée et paraphée des lettres,\_\_\_\_\_EE

Plus la grosse en papier, d'un contrat de partage d'argent provenant du procès de Bordeaux, fait entre ledit feu seigneur Delabadie et ses enfants, le 11 septembre 1769, passé devant ledit Delavergne et son confrère, duement contrôlé, qui a été cottée et paraphée des lettres,\_\_\_\_\_FF

Plus l'acte d'entérinement du testament de demoiselle Marie-Jeanne Adélaïde de Labadie, religieuse au couvent de la Providence, sous le nom de soeur Marie de Chantal, ledit acte consenti par M. Delabadie fils aîné, le 1<sup>er</sup> juillet 1766, reçu devant ledit Delavergne et son confrère, duement contrôlé, qui a été cotté et paraphé des lettres,\_\_\_\_\_GG

Plus les actes de profession deladite demoiselle Marie-Jeanne Adélaïde Delabadie et de demoiselle Marie-Marguerite-Hélène-Thérèse Raoult Delabadie, dite soeur Sainte Victoire, religieuse audit couvent de la Providence, passé savoir celui de la dernière nommée devant Chameau et son confrère, notaires à la Rochelle, le 20 janvier 1753, duement contrôlé et nomme, et celui de la première nommée devant Delavergne et son confrère, le 6 juin 1766, aussi duement contrôlé et insinué y joint quelques quittances de la rente viagère qui ont été constituées audites demoiselles Delabadie, lesquels actes ont été cottés et paraphés sur le premier des lettres,\_\_\_\_\_HH

Plus la grosse en papier de la quittance d'amortissement de la rente de 30 livres qui étoit due par ledit seigneur Delabadie à M. Dupontreau, passée devant ledit Delavergne et son confrère le 22 avril 1772, duement contrôlée, qui a été cottée et paraphée des lettres,\_\_\_\_\_JJ

Plus la grosse en papier d'un contrat passé devant Sicard et son confrère, notaires à Angoulême, le 26 août 1762, duement contrôlée qui justifie la rente de 122 livres due par M. Descourjat, qui fait partie des revenus de la terre Daumay, par les arrangements pris entre ledit feu seigneur Delabadie, et M. Delabadie son fils aîné, par le contrat de licitation de ladite terre, par lequel ledit seigneur Delabadie en a assuré la propriété audit sieur son fils, avec réserve de la jouissance sa vie durant, ladite grosse cottée et paraphée des lettres,\_\_\_\_\_LL

Et n'y ayant plus que des papiers inutiles à inventorier, il a été cessé et remis la continuation du présent inventaire pour les meubles, effets, chaudières, futailles et autres, vaisseaux vinaires et bestiaux qui sont à la terre de la Chausselière, et dans les métairies en dépendant, à mercredi prochain, dix-huit du présent mois, toutes parties promettant s'y trouver, et se tenant à cette fin pour assignées, et ont signé,

Butler de labadie · Veuve Antoine De Galway  
Croiset · L'abadie · Lebourdie  
Raynal – Delavergne

Et avenant le mercredi dix-huit desdits mois et an, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie, dudit sieur Croiset, audit nom, nous, conseillers du Roi, notaires à la Rochelle soussignés, nous sommes transportés au château de la Chausselière, en la paroisse de Vérinnes, où étant arrivés, sur les quatre heures du soir, il a été, en la présence dudit sieur Delabadie, fils aîné, de ladite dame veuve de Galway et dudit seigneur Chevalier Delabadie, représenté par ledit Lebourdie, son fondé de procuration, procédé à l'inventaire des meubles, effets, futailles, chaudières, bestiaux et de toutes les autres choses mobilières étant dans ledit château et servitudes et métairies qui en dépendant, ainsi qu'il suit, ayant avec nous, lesdits Serre et veuve Pernet, estimateurs nommés en tête des présentes, qui se sont exprès transportés de la Rochelle à cet effet,

Etant entrés dans la salle à manger, il s'est trouvé seize chaises anciennes, garnies de cuir, estimées ensemble la somme de dix huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Plus une vieille table cassée à pieds tournés, et une table à manger avec six allonges, une fontaine et sa cuvette de faïance cassée et hors de service, estimées ensemble six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Plus une paire de chenets, avec une double barre et une pelle, estimés la somme de cinq livres, ci\_\_\_\_\_5#

Dans le buffet pratiqué dans le mur et qui, à cause de cela, n'est pas susceptible d'estimation, s'est trouvé six seaux de faïance, un sucrier, quatre vingt-douze assietes de faïance dont la plupart sont cassées, cinq saladiers et compotiers, un plat aussi de faïance, un huillier et porte-huillier également de faïance, quatre caraffes, une douzaine de gobelets de verre, un petit sucrier de porcelaine, quatre salières de cristal et un petit Cabaret de la Chine très usé, le tout estimé la somme de dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Ensuite étant passés dans la salle s'est trouvé un châlît à quenouilles avec sa garniture de camelot brun doublé de taffetas couleur jonquille, le ciel à dossier idem, un lit et traversin remplis de plumes, deux matelas de laine, un sommier de laine et crin, et une courte-pointe de perse à bordure de taffetas verd, et encore une autre courte-pointe de taffetas jonquille piquée et brodée, [[estimé le tout à]] la somme de deux cent soixante livres, compris le soubassement, ci\_\_\_\_\_260#

Plus un miroir à cadre doré, une table de noyer à pied tournés, une table à quatre pieds et un petit cabaret de bois de sayan, le tout estimé à la somme de trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Plus un christ à cadre doré estimé quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

Plus une paire de chenets, garnis de potin, une pelle et un soufflet estimés la somme de dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Plus treize fauteuils et quatre chaises garnis à gros points, fort anciens et usées, même désassortis, le tout estimé à la somme de quatre-vingt dix livres, ci\_\_\_\_\_90#

Plus un tenture de tapisserie de haute lisse verdure en sept pièces tirant environ quinze aunes, estimée à la somme de cent quatre-vingt dix livres, ci\_\_\_\_\_190#

Dans la chambre du pavillon à côté de la salle s'est trouvé deux châlîts à quenouille de bois de noyer avec leurs garnitures de calmande d'Angleterre rayée et usée, chacuns leurs lits, et traversines remplis de plumes, deux matelas de laine, une paillasse, une couverture de coton, une courte-pointe de coton picquée et une courte point de salin avec des agréments égaux au ciel et au dossier, aussi à chacun dedits châlîts, le tout estimé ensemble à la somme de trois cent quarante livres, ci\_\_\_\_\_140#

Plus une table de bois de noyer à quatre pieds tournés, deux guéridons et une chaise de commodité de bois de sapin, estimé en tout la somme de trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

A côté du vestibule s'est trouvé une vieille table de bois de noyer à pieds tournés estimée la somme de trente sols, ci\_\_\_\_\_1# 10s

Dans le vestibule s'est trouvé une vieille échelle double, un poêle très mauvais, de fer, deux tables avec leurs pliants de bois de sapin, une table longue avec six tréteaux de même bois, le tout estimé la somme de huit livres, ci\_\_\_\_\_8#

Dans l'office s'est trouvé un vieux garde-manger, un crochet garni et canevas, un marche-pied, une mauvaise table à quatre pieds de bois de sapin, un mortier de marbre, le tout estimé la somme de sept livres, ci\_\_\_\_\_7#

Dans la cuisine, s'est trouvé une paire de chenets, deux crémaillères, une pincette, une barre de fer, deux pelles, deux grils, quatre cornichons, un grand troispieds, un soufflet, estimés la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus un tourne-broche, une broche à main, deux autres broches et rouet, deux petites broches à gibier, le poids susdite tournebroche de fer, le tout estimés dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Plus deux tables de cuisine, deux barres, une petite armoire de bois de sapin, un billot, deux mets à pétrir, deux tamis, un coupe-pâte, un demi-boisseau et un boisseau mesure de Marans avec leur barre de fer, estimée le tout la somme de dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Plus trois mauvais fusils, deux poches à frire et une à café, deux chandeliers de fil d'archal, une lampe d'étain, une lanterne, une salière, une bassinoire de cuivre jaune, une marmite de fer, quatre chandeliers à queue, deux lampes de fer, le tout estimé ensemble la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus un grand chaudron, un autre moyen, une marmite avec son couvercle, une lèche-frite, un friquet, une cuiller, une caffetière, une casserolle, un porte-diné, une poissonnière, trois autres marmites, dont deux ont leurs couvercles, le tout de cuivre rouge, deux petits chaudrons, une passette, un chaudron de fer, le tout de cuivre jaune, excepté ledit chaudron de fer, estimé ensemble à la somme de soixante livres, ci\_\_\_\_\_60#

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans ladite cuisine, et après avoir vacqué jusqu'à sept heures, a été cessé et remis la continuation à demain, sept heures du matin, toutes parties se tenant pour assignée et ont signé avec lesdits estimateurs,

Butler de Labadie  
Veuve Antoine De Galway · Serre · Lebourdie  
Veuve Pernet · Croiset  
L'abadie  
Raynal – Delavergne

Et avenant le lendemain deix-neuf desdits mois et an, sur les huit heures du matin, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie, et dudit sieur Croiset audit nom, et en la présence des enfants dudit feu seigneur Delabadie, qui comparoissent comme il est dit en la dernière séance ; nous, conseillers du Roi, notaires à la Rochelle, soussignés, ayant avec nous lesdits Serre et veuve Pernet, avons continué l'inventaire des effets du château de la Chausselière, comme il suit,

Dans la laiterie s'est trouvé trente-neuf livres et demie d'étain estimés à douze sols la livre, vingt-trois livres, quatorze sols, ci\_\_\_\_\_14#

Plus seize cuillères d'étain, six fourchettes de fer, un flasq avec sa grille de plomb et poids, estimés ensemble la somme de huit livres, ci\_\_\_\_\_8#

Plus un mortier de potin avec son pilon de fer, estimé la somme de trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus deux tables de bois de sapin à quatre pieds, une autre soutenue de six tréteaux, un moulin à moutarde de pierre, deux charniers, environ vingt pots à terrines de terre, trois barils cerclés de fer, un picotin<sup>25</sup> et un demi picotin, deux paniers de clisse, une barrique défoncée, un charnier de bois, un dévidoir, quatre mauvaises boîtes, un égoutoir à salade, le tout estimé à la somme de neuf livres, ci\_\_\_\_\_9#

Dans la souillarde s'est trouvé cinq seaux à cercles de fer, un fourbissoir, un bassiot, un billot, une barrate cerclée de fer, estimés la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Etant montés dans le garde-meubles s'est trouvé, neuf flacons de verre, un moulin à poivre, deux cruches de grain, une quantité de pots et plats de terre, deux manequins d'osier, une grand porte-manteau très mauvais, une hausse de cheval de toile, quatre vieille boites de bois, deux paniers d'osier à porter des bouteilles, estimés ensemble la somme de neuf livres, ci\_\_\_\_\_9#

Dans la chambre de la servante de la Campagne s'est trouvé un Chalit à quenouilles de bois de noyer, sa garniture très-mauvaise de toile peinte, un matelas de laine, une paille, une couverture de laine verte, estimé quarante livres, ci\_\_\_\_\_40#

Plus une couchette de bois de noyer, une paille, un matelas de laine et crin, un traversin et deux petits oreillers remplis de plumes, une couverte de laine verte, le tout estimé la somme de vingt-cinq livres, ci\_\_\_\_\_25#

Plus une mauvaise armoire à quatre portes de bois de sapin, une autre armoire ouvrant à deux portes de même bois, une autre petite armoire ouvrant aussi à deux portes, un guéridon, deux mauvaises boites de bois de sapin, un fauteuil, trois chaises foncés de paille, estimés ensemble la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Ouverture faite desdites armoires et boites, il ne s'y est trouvé que des effets à l'usage des servantes

Dans un corridor s'est trouvé trois coffres très anciens de bois de noyer, un autre petit coffre de même bois, estimés à la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Ouverture faite des coffres, il s'y est trouvé du linge de fil qui sera inventorié avec ce qui sera trouvé ci-après,

Dans la chambre des domestiques s'est trouvé une couchette de bois d'orme sur laquelle il y a une paille, deux matelas de laine et crin, un traversin de plumes, une couverte de laine verte, estimé quarante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_45#

Plus une couchette sur laquelle il y a une paille, deux matelas de laine et crin, deux traversin remplis de plumes et une mauvaise couverte de laine blanche estimé à la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Une couchette de bois de sapin à tréteaux sur laquelle il y a une paille, trois matelas de laine et crin, un traversin remplis de plumes et deux couvertes de laine verte, estimé à la somme de quarante-huit livres, ci\_\_\_\_\_48#

Plus une autre couchette à tréteaux de bois de sapin sur laquelle il y a une paille, deux matelas laine et crin, un traversin de plumes, une couverte de laine verte, estimé à la somme de vingt-sept livres, ci\_\_\_\_\_27#

Plus un coffre de bois de sapin, deux mauvaises malles, estimées six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Dans un grenier à côté de la chambre des domestiques, s'est trouvé cent livres de laine tant grande que petite en cinq sacs, estimées l'une dans l'autre vingt-deux sols la livre, faisant au total la somme de cent dix livres, ci\_\_\_\_\_110#

Plus un moulin à nettoyer le blé, avec sa couverture de toile, estimé à la somme de quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Plus un vieux porte-manteau de cuir, quatre mauvaises barriques défoncées, une marote de bois de sapin, une balle d'osier, un tramail, estimé le tout ensemble la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

---

<sup>25</sup> Mesure pour donner l'avoine aux chevaux, de valeur approchant 1/4 de boisseau, soit 3,25 l.

Plus un métier à faire des matelas, estimé la somme de vingt sols, ci\_\_\_\_\_1#

Plus une barre de fer estimée la somme de dix sols, ci\_\_\_\_\_10s

Plus un tas contenant environ dix-à-douze boisseaux de méturre employés pour mémoire seulement attendu la consommation journalière qui s'en fait pour les domestiques de la maison, ci\_\_\_\_\_Mémoire

Dans une chambre haute ayant aspect sur la cour s'est trouvé un châlit à quenouilles de bois de noyer tourné, avec sa garniture très mauvaise de ras vert, ornée d'un ruban jaune, son lit et traversin remplis de plumes, deux matelas de laine, une paille, une couverture de laine blanche et une courte-pointe d'indienne piquée, estimé à la somme de cent soixante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_165#

Plus une tapisserie d'indienne en trois morceaux, estimée la somme de vingt livres, ci\_\_\_\_\_20#

Plus trois chaises, une autre chaise et un fauteuil servant de confessionnal de tapisserie à gros points, une table de bois de noyer très mauvaise, estimés ensemble la somme de quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Plus une armoire de bois de noyer ouvrant à deux portes pour le bas et deux portes ferailées pour le haut, estimée à la somme de dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Ouverture faite de la dite armoire il s'y est trouvé quatre-vingt-seize volumes de différents livres tant in 4°, in f°, que in 12°, qui seront transportés à la Rochelle pour être joints avec ceux de la bibliothèque et estimés ensemble,

Dans la chambre au dessus de la salle à manger s'est trouvé un châlit de bois de noyer foncé dessus et dessous, avec sa garniture de cadis vert ornée d'un ruban de même couleur, un lit et un traversin remplis de plumes, une paille, deux matelas de laine, une couverture de laine blanche, une courte-pointe d'indienne piquée, estimé à la somme de cent cinquante livres, ci\_\_\_\_\_140#

Un autre châlit de bois de noyer à quenouille, sa garniture de cadis vert brodée d'un ruban vert, son fond et son dossier d'indienne, ainsi que celui dernier mentionné, son lit et traversin remplis de plumes, une paille, deux matelas de laine, et une courte-pointe d'indienne piquée très mauvaise, estimé à la somme de cent trente livres, ci\_\_\_\_\_130#

Plus huit chaises garnies de moquettes, une table de bois d'orme à pieds tournés avec ses allonges, une autre petite table à pieds tournés avec son tiroir estimées avec une paire de chenets garnis de potin, une pincette, à la somme de vingt-sept livres, ci\_\_\_\_\_27#

Plus une armoire de bois de noyer, très vieille et mauvaise, une autre armoire ouvrant à quatre portes, estimées ensemble à la somme de dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Ouverture faite des dites armoires, il ne s'y est trouvé que du linge qui sera ci-après inventorié, S'est aussi trouvé dans ladite chambre, une courte-pointe d'indienne piquée estimée dix livres, ci Plus sept morceaux de tapisseries très-mauvaises de toile peinte, estimée à la somme de six livres,\_\_\_\_\_6#

A l'entrée de la porte de la chambre, s'est trouvé un baudet sur lequel il y a deux petits matelas de laine, un traversin rempli de plumes, estimé vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus une petite malle estimée trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Dans une petite chambre ayant aspect sur la cour s'est trouvé un châlit à quenouilles trounées de bois de noyer, avec sa garniture de cadis vert, très mauvaise, ornée d'un ruban blanc, un lit et son traversin rempli de plumes, deux matelas de laine, une paille, une couverture de coton, une courte-pointe d'indienne piquée, le tout estimé à la somme de cent vingt livres, ci\_\_\_\_\_120#

Plus une armoire de bois de noyer, ouvrant à deux portes et deux petits tiroirs, estimée dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Ouverture faite de ladite armoire, il ne s'y est rien trouvé,

Plus une table de bois de sapin, à quatre pieds, deux chaises garnies de moquettes estimées à la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Dans le cabinet de toilette de Madame, s'est trouvé une bois de lit de camp sur lequel il y a une paillasse, deux matelas, l'un de laine, l'autre de crin, un traversin rempli de plumes, une courte-pointe d'indienne piquée et la garniture du lit aussi d'indienne, estimé le tout à la somme de quarante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_45#

Plus une table de bois de sayan à quatre pieds, une armoire de bois de noyer très-vieille, ouvrant à quatre portes, quatre morceaux de tapisserie de très-mauvais satin, estimées à la somme de quinze livres, ci\_\_\_\_\_15#

Ouverture faite de ladite armoire il s'y est trouvé des habillements de linge à l'usage de Madame,

Plus dans une petite armoire pratiquée dans le mur et qui n'est pas susceptible d'estimation, s'y est trouvé douze tasses et douze soucoupes de faïance, trois mauvaises cuvettes et trois pots estimés ensemble à la somme de trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Dans la chambre de Madame ayant aspect sur la cour et sur le jardin, d'est trouvé un châlit à quenouilles de bois de noyer, avec sa garniture de serge verte ornée d'un ruban de même couleur passé, un lit et son traversin remplis de plumes, deux matelas de laine, un sommier de crin, une mauvaise couverture de laine blanche, et une courte-pointe d'indienne piquée, le tout estimé à la somme de deux cent quinze livres, ci\_\_\_\_\_215#

Plus un autre châlit à quenouille, de bois de noyer dessus et dessous, de garniture de serge d'Aumale verte, ornée d'un ruban de même couleur, sur fond et dossier de taffetas vert piqué, un lit et traversin remplis de plumes, deux matelas de laine, un sommier, une couverture de laine blanche et une courte-pointe d'indienne piquée, le tout estimé à la somme de cent quatre-vingt livres, ci\_\_\_\_\_180#

Plus des morceaux de tapisserie très-vieille de toile peinte, une table de bois de sapin très mauvais avec un tiroir, estimé ensemble à la somme de dix livres, ci

Plus dans la cheminée une paire de chenets garnis en potin, un soufflet, une pincette, le tout estimé ensemble la somme de six livres,\_\_\_\_\_6#

Plus onze chaises garnies à gros points et deux fauteuils garnis de moquettes, le tout estimé à la somme de vingt-sept livres, ci\_\_\_\_\_27#

Dans la chambre du pavillon à côté de celle de Madame, s'est trouvé un châlit de bois de noyer à quenouilles, foncé dessus et dessous, sa garniture de calmande, un lit et un traversin remplis de plumes, deux matelas de laine, une paillasse, une couverture de laine blanche, une courte-pointe d'indienne piquée, estimé le tout à la somme de cent livres, ci\_\_\_\_\_100#

Plus une armoire de bois de sapin ouvrant à deux portes, quatre chaises pliantes garnies de moquettes, un berceau, le tout estimé douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Ouverture faite de ladite armoire, il ne s'y est rien trouvé,

Dans l'écurie s'est trouvé une mauvaise couchette de bois de chêne, une paillasse, un matelas de laine, un chevet rempli de plumes, une couverture de laine blanche très mauvais, deux mauvais coffres de bois de sapin, un chevalet pour supporter des ficelles, une lanterne d'écurie, estimé le tout ensemble à la somme de vingt-six livres, ci\_\_\_\_\_26#

Etant rentré dans la maison et passés dans le vestibule où toutes les chaises et fauteuils foncés de paille ont été

rassemblés, il s'en est trouvé la quantité de quarante-six, savoir quarante chaises et six fauteuils, le tout estimé la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Et attendu qu'il est midi sonné, a été cessé et remis la continuation à ce jourd'hui deux heures de relevée, toutes parties se tenant pour assignées et ont signé avec lesdits Serre et veuve Pernet, estimateurs,

Veuve Pernet · Butler Delabadie  
Lebourdie · Veuve Antoine De Galway · Serre  
Croiset · L'abadie  
Raynal – Delavergne

Et avenant ledit jour sur les deux heures de relevée, au réquisitoire de la dite dame Butler, veuve Delabadie et dudit Croiset, audit nom, en présence des enfants dudit seigneur Delabadie, comparus comme il est dit, nous, conseillers du Roi, notaires à la Rochelle, soussignés, avons continué ledit inventaire ainsi qu'il suit, ayant avec nous ledit Serre et veuve Pernet, estimateurs,

Etant montés dans une chambre haute qui servoit de cabiner à feu M. Delabadie, ayant aspect sur le jardin s'est trouvé un châlit à lange de bois de noyer, avec sa garniture de calmande rapiécée, et dans le plus mauvais état, un lit et traversin remplis de plumes, deux matelas de laine et une paillasse, et une couverture de laine blanche, le tout estimé à la somme de cent livres, ci\_\_\_\_\_100#

Plus un panier à chauffer du linge, une pelle, une pincette, une table de bois de noyer à pieds tournés, une autre table de bois de noyer à quatre pieds, deux mauvaises chaises garnies de moquettes, le tout estimé à la somme de huit livres, ci\_\_\_\_\_8#

Plus une armoire de bois de noyer, ouvrant à deux portes, trois tiroirs au devant, estimé la somme de vingt livres, ci\_\_\_\_\_20#

Ouverture faite de ladite armoire, il s'y est trouvé trois casseroles de fer, un frisquet et une cuillère à pot aussi de fer, une théière d'étain, une cafetière, une lanterne de fer blanc, une vieille housse galonnée en or, avec deux faux fourreaux aussi galonnés en or, le tout estimé à la somme de vingt livres, ci\_\_\_\_\_20#

Plus deux rapés et deux tamis pour le tabac, un bassin à barbe, deux boites de fer blanc et quelques boites de carton, estimés ensemble à la somme de deux livres, ci

Plus une petite armoire de bois de sapin ouvrante à deux portes, estimée à la somme de six livres, ci

Ouverture faite de ladite armoire il ne s'y est trouvé que des drogues et fioles à remède, Plus un autre armoire de bois de sapin ouvrante à deux portes estimée à la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Ouverture faite de ladite armoire il ne s'y est trouvé que des titres et papiers concernant la propriété de la terre de la Chausselière et métairies et dépendances que l'on a remis à examiner,

Qui s'est tout ce qui s'est trouvé dans ladite Chambre,

Ce fait Madame Delabadie ayant fait rassembler dans la chambre au dessus de la salle à manger, tout le linge tant blanc que sali, il s'est trouvé consister en ce qui suit,

Premièrement douze paires de draps de lit de grosse toile estimées à la somme de cent six livres, ci\_\_\_\_\_106#

Plus dix paires de draps de lit estimées à la somme de quarante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_45#

Plus trois autres paires idem estimées à la somme de vingt-une livres, ci\_\_\_\_\_21#

Plus cinq autres paires idem estimées à la somme de quarante-huit livres, ci\_\_\_\_\_48#

Plus vingt-sept draps estimés à la somme de cent livres, ci\_\_\_\_\_100#

Plus quatre-vingt-dix-huit draps pour les domestiques, estimés ensemble à la somme de deux cent trente livres, ci\_\_\_\_\_230#

Plus vingt-trois grosses nappes très mauvaises à l'usage des domestiques estimées à la somme de six livres, ci\_\_\_\_\_6#

Plus quarante six torchons et vingt-huit tabliers très gros et très mauvais, le tout estimé à la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus cinquante-un idem estimés dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Plus seize serviettes ouvrées, estimées à la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Plus soixante-trois mauvaises serviettes ouvrées estimées ensemble à la somme de dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Plus quarante autres serviettes un peu meilleures, aussi ouvrées, estimées à la somme de seize livres, ci\_\_\_\_\_16#

Plus six douzaines de serviettes idem à carreaux, estimées à la somme de soixante-douze livres, ci\_\_\_\_\_72#

Plus quarante-quatre serviettes ouvrées, estimées à la somme de vingt-huit livres, ci\_\_\_\_\_28#

Plus huit douzaines de serviettes ouvrées, estimées à la somme de soixante-dix livres, ci\_\_\_\_\_70#

Plus une douzaine de très mauvaises serviettes avec huit autres idem, de la même espèce, estimées huit livres, ci\_\_\_\_\_8#

Quarante-deux napes ouvrées, tant bonnes que mauvaises, estimées la somme de quatre-vingt livres, ci\_\_\_\_\_80#

Plus une douzaine de serviettes damassées très usées, six serviettes ouvrées passablement bonnes, & quinze petites serviettes désassorties estimées ensemble à la somme de vingt livres, ci\_\_\_\_\_20#

Plus une paire de draps finis ou peu usés, estimés à la somme de seize livres, ci\_\_\_\_\_16#

Plus deux plats de porcelaine estimés à la somme de dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Plus huit rideaux d'indienne à fond bleu et blanc, estimés à la somme de dix livres, avec deux autres de camelot fort mauvais, le tout déchiré, ci\_\_\_\_\_10#

Dans le caveau s'est trouvé environ cent cinquante bouteilles de vin de Bordeaux, estimées futs et vin, quarante-cinq livres, ci\_\_\_\_\_45#

Etant descendus dans la cave, s'y est trouvé trois barriques de vin de Dôme de la récolte dernière, estimées cent cinquante livres, ci\_\_\_\_\_150#

Plus trois barriques de vin blanc du cru de la Chausselière, estimées futs et vin, la somme de quarante cinq livres, ci\_\_\_\_\_45#

Plus un tierçon de vin blanc du cru de la Chausselière, estimé y compris le fût, la somme de neuf livres, ci\_\_\_\_\_9#

Plus une petite ponne estimée à la somme de cinq livres avec un charnier de bois, et deux cruches de grès clissées, ci\_\_\_\_\_5#

Dans le grenier neuf au dessus de la remise, il s'est trouvé environ un demi tonneau de froment et deux boisseaux d'orge de la récolte de mil sept cent soixante-douze, employés au présent moment pour mémoire, seulement à cause de la consommation journalière qui est fait pour les besoins de la maison, ci\_\_\_\_\_Mémoire

Dans un petit cellier à côté de la grande cour, s'est trouvé trois barriques de vin blanc servant de boisson aux domestiques, estimé non compris les futs et à cause de sa mauvaise qualité, neuf livres la barrique faisant au total la somme de vingt sept livres, ci\_\_\_\_\_27#

Plus trois chevalets pour brayer, estimées la somme de neuf livres, ci\_\_\_\_\_9#

Dans le grand cellier s'est trouvé sept barriques de vin balzane estimées non compris les futs douze livres la barrique faisant au total quatre-vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_84#

Dans les greniers s'est trouvé quatre-vingt-quinze livres de fil estimé à douze sols la livre, la somme de cinquante sept livres, ci\_\_\_\_\_57#

Plus douze livres de lin en poupées estimées à cinq sols la livre, faisant au total, la somme de trois livres, ci Et attendu qu'il est huit heures sonnées, a été cessé et remis la continuation à demain, sept heures du matin, les parties se tenant pour assignées et ont signé avec lesdits estimateurs,

Butler Delabadie  
Veuve Antoine De Galway · Serre  
Veuve Pernet · Lebourdie – Croiset

*mention rajoutée manuscrite* : « Sans approuver l'estimation, qui pourra être ensuite, cy après des futailles, maisons, résidences et bestiaux de la terre de la Chausselière, et dépendances qui ne pourra me préjudicier, ny déroger, à aucun de mes droits, sur la dite terre, et déffences, et ma mère au contraire, mes droits respectif consomés », L'abadie Raynal – Delavergne

Et avenant le lendemain vingt desdits mois et an sur les sept heures du matin, au même réquisitoire porté par la dernière séance et en la présence des héritiers dudit feu seigneur Delabadie qui comparoissent comme il est dit en icelle, nous, conseillers du Roi, notaires à la Rochelle, soussignés avons continué ledit inventaire ainsi qu'il suit ayant avec nous lesdits Serre et veuve Pernet, estimateurs,

Sous la remise s'est trouvé une chaise roulante avec les harnais qui en dépendent qui n'a pas été estimé, non plus que les deux chevaux qui servent à tirer ladite chaise, attendu qu'ils appartiennent à ladite dame veuve Delabadie, en conséquence du préciput stipulé en sa faveur par son contrat de mariage avec ledit seigneur Delabadie, ci-dessus mentionné,

Plus quatre-vingt-sept planches de sapin de différentes grandeurs et deux petits madriers d'ormeau, le tout estimé à la somme de soixante livres, ci\_\_\_\_\_60#

Etant entrés dans l'écurie pour l'inventaire des harnais des chevaux, s'est trouvé trois colliers, une selle pour le tombereau, trois bats, deux aires de crochets, deux paires de paniers, trois selles, quatre buses, une barète, deux boyards, deux fourches à trois doigts, trois autres à deux doigts, une tranche, un couteau à couper du foin, une brosse et deux étrilles, le tout estimé à la somme de quarante-cinq livres, ci

Plus un manteau de domestique et une vieille redingote, estimés ensemble la somme de neuf livres, ci\_\_\_\_\_9#

Dans la cour s'est trouvé un cochon estimé à la somme de vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus un tas de souches de vigne estimé à la somme de douze livres, ci\_\_\_\_\_12#

Dans la grange s'est trouvé environ douze chartées de foin, après la déclaration dudit Charbonnel ouvrier de la maison qui l'a fait, estimées la somme de trois cent soixante livres, à raison de trente livres la charrette, ci\_\_\_\_\_360#

Ensuite étant allés à la chapelle pour l'inventaire et estimation des ornements et vases sacrés,

Il s'est trouvé un calice et sa patère d'argent, qui pèsent ensemble trois marcs, deux onces, faisant à raison de quarante-huit livres le marc, la somme de cent cinquante-six livres, ci\_\_\_\_\_156#

Plus un Christ et deux chandeliers argentés estimés ensemble vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus trois aubes anciennes, une douzaine de purificateurs et lavabo, cinq napes d'autel, trois corporaux, une chasuble, manipule, bourse et voile de ras<sup>26</sup> de Saint Maur, trois petits coussins pour le livre, deux de couleur et voile de satin à fleurs, le tout estimé soixante-dix livres, ci\_\_\_\_\_70#

Plus deux prie-dieu, une boîte à serrer les ornements, deux petits marche-pieds, le tout estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus deux missels estimés trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

De ladite chapelle étant passés dans le pavillon étant au bout du jardin s'est trouvé dix-huit cercles de fer pour des tonneaux et enchères avec les outils du jardin consistant en trois tranches, deux pieux, deux râtaeux, trois pelles ferrées, une serpe et une petite échelle, le tout estimé à la somme de trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Plus quatre arrosoirs de fer blanc très mauvais, estimés ensemble quatre livres, ci\_\_\_\_\_4#

Un petit tas de mauvais bois provenant d'un tonneau défectueux estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus deux caisses dans l'une desquelles il y a quelque peu de ferraille estimées avec quatre vieilles ruches à miel, trente sols, ci\_\_\_\_\_1# 10.

Et environ dix boisseaux d'avoine employés pour mémoire seulement vu la consommation journalière qui s'en fait, ci Dans le lieu servant de boulangerie et buanderie s'est trouvé une comme à lessive de cuivre rouge mauvaise estimées dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Plus dix coffineaux<sup>27</sup> de bois, trois pelles de four, un rouable<sup>28</sup>, une table de bois de sapin, trois mauvaises barriques à cendres, une balle à pâte, le tout estimé trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus un tas de tuiles d'environ deux milliers, estimées vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Sous les remises joignant la borderie, s'est trouvé un monceau de bûches coupées de différents bois estimé à la somme de cent-vingt livres, ci\_\_\_\_\_120#

Vis-à-vis les dites remises s'est trouvé, un millier de fagots d'épines ou environ en deux barches et demie, estimés cinq livres, le tout faisant au total la somme de cinquante livres, ci\_\_\_\_\_50#

Plus un millier, ou environ, de fagots de bois blanc estimé douze livres le cent, faisant au total cent vingt livres, ci\_\_\_\_\_120#

---

<sup>26</sup> Nom que l'on donne à plusieurs sortes d'étoffes, croisées, fort unies, dont le poil ne paraît point, et qui sont faites les unes de laine, les autres de soie. *Ras de Saint-Lo. Ras de Saint-Maur. Ras de Saint-Cyr.* (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 5<sup>e</sup> édition, Paris 1798.)

<sup>27</sup> Coffineau = panier.

<sup>28</sup> Le rouable est une perche à crochet servant à ramasser la braise et à la tirer jusqu'à l'âtre du four.

Plus quinze cents de sarmens, ou environ, estimés trente sols le cent, étant très petits, faisant pour le tout vingt-deux livres, dix sols, ci\_\_\_\_\_22# 10.

Plus s'est trouvé environ six chartées de fumier dans un monceau, estimée trente sols la chartée, faisant pour le tout neuf livres, ci\_\_\_\_\_9#

Plus une meule à aiguiser montée, estimée à la somme de trois livres, ci\_\_\_\_\_3#

Plus soixante-dix douzaines de lin non broyé, estimé à trois sols la douzaine, neuf livres, dix sols, ci\_\_\_\_\_9# 10.

Etant rentrés dans la maison et ayant fait compter les bouteilles vuides il s'en est trouvé le nombre de soixante-quinze, qui ont été estimées à raison de trois sols pièces, la somme de onze livres, cinq sols, ci\_\_\_\_\_11# 5.

Les meubles ci-dessus employés sont les seuls qui se sont trouvés dans ledit Château de la Chausselière et servitudes en dépendant,

A déclaré, ladite dame veuve Delabadie, que d'après l'autorisation portée par la séance du douze de ce mois, elle a vendu au Sieur Marsillac, marchand à Mauzé, les eaux-de-vies de la maison de la Chausselière, à raison de cent-dix-sept livres dix sols les vingt-sept veltes prises sur les toises ce qui suivant le velte qui en a été fait, il s'en est trouvé huit cent soixante-dix veltes qui ont produit sur le pied susdit, la somme de trois-mille-sept-cent-quatre-vingt-six livres, qu'elle a reçue dudit sieur Marsillac et dont elle se charge de rendre compte, pourquoi ladite somme est ici employée pour faire masse avec les autres effets, ci\_\_\_\_\_3786#

A déclaré aussi ladite dame Butler, veuve Delabadie que les graines provenant de la récolte dernière des trois métairies qui sont exploitées à moitié fruit n'étant pas encore totalement battue, il n'est pas possible de savoir en quoi ils consistent pour la qualité, espèce et la quantité, se que la portion qui en appartient à la succession et communauté dudit feu seigneur Delabadie, sera reconnu et serrée,

Ce fait, il a été procédé à l'inventaire des futailles, chaudières, vaisseaux vinaires, cercles à mérin, étant dans les celliers et brûleries, dont l'estimation a été fait par Paul Grondin, marchand brûleur et maître tonnelier, demeurant à la Rochalle, et Louis Hypeau, tonnelier, demeurant à Saint Christophe, experts dans cette partie, mandés et requis par ladite dame veuve Delabadie, ledit sieur Croiset audit nom, Messieurs Delabadie et la dame veuve de Galway, comparant comme dessus, les quatre effets se sont trouvés consister en ce qui suit,

Premièrement quarante pièces rabattues faisant dix tonneaux, qui ont été estimées trente livres le tonneau, faisant au total la somme de trois cent livres, ci\_\_\_\_\_300#

Plus quarante cinq pièces aussi rabattues faisant onze tonneaux un quart, estimées trente livres le tonneau, produisant la somme de trois cent trente-sept livres, dix sols, ci\_\_\_\_\_337# 10.

Plus dix-huit pièces aussi rabattues, faisant quatre tonneaux et demi, estimées à trente livres le tonneaux, la somme de cent trente-cinq livres, ci\_\_\_\_\_135#

Plus douze pièces défectueuses faisant trois tonneaux à dix-huit livres le tonneau, à la fois, cinquante-quatre livres, ci\_\_\_\_\_54#

Plus vingt-neuf pièces faisant sept tonneaux un quart estimé quinze livres le tonneau, produisant la somme de cent huit livres, quinze sols, ci\_\_\_\_\_108# 15.

Plus trente-trois petites barriques faisant huit tonneaux un quart, estimées neuf livres le tonneaux, qui produisent la somme de soixante-quatorze livres, ci\_\_\_\_\_74#

Plus quarante-trois pièces, faisant dix tonneaux trois quart, estimé vingt-une livres le tonneau, qui produisent la somme de deux cent-vingt-cinq livres, quinze sols, ci\_\_\_\_\_225# 15.

Plus quarante-trois pièces défectueuses, faisant dix tonneaux trois quart, estimé vingt-quatre livres le tonneau, qui produisent la somme de deux cent cinquante-huit livres, ci\_\_\_\_\_258#

Plus vingt-neuf pièces défectueuse, faisant sept tonneaux un quart, estimé vingt-une livres le tonneau qui produisent la somme de cent cinquante-deux livres, cinq sols, ci\_\_\_\_\_215# 5.

Plus trente-quatre petites barriques faisant huit tonneaux et demi estimé huit livres le tonneau, produisant la somme de soixante huit livres, ci\_\_\_\_\_68#

Plus onze petits quarts ou tierçons, estimés ensemble dix livres, ci\_\_\_\_\_10#

Plus cinq pièces et trois petites barriques estimées ensemble vingt-quatre livres, ci\_\_\_\_\_24#

Plus dix-sept basses, deux entonnnoirs, un porte-vin et deux bassiots, le tout estimé à vingt livres, ci\_\_\_\_\_20#

Plus sept enchères et deux grands bassiots, estimés ensemble quatre-vingt-dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_98#

Plus s'est trouvé dans les celliers les outils de tonneliers consistant en deux asses de rabatage<sup>29</sup>, une asse de rognage, un demi-rond, une rouille, une gouje<sup>30</sup>, deux doloires<sup>31</sup>, un feuillet<sup>32</sup>, une vrille à barrer les barriques<sup>33</sup>, un martinet pour fermer les barriques, une colombe<sup>34</sup>, un banc de taillage, un compas, et une velte, le tout estimé à la somme de trente-six livres, ci\_\_\_\_\_36#

Plus un souffler, une botte, un jaud et deux bosses pour tirer le vin au clair, le tout estimé vingt-deux livres, ci Plus deux preuves<sup>35</sup> attachées à un bâton, estimées vingt sols, ci\_\_\_\_\_1#

Plus treize pièces neuves estimées quarante-deux livres le tonneau, faisant au total la somme de cent-trente-six livres, dix sols, ci\_\_\_\_\_36#10.

Plus une petit pile de mérin, bois rescié, estimés soixante livres, ci\_\_\_\_\_60#

Plus une petit pile de cercles plats à ferrer estimée, dix-huit livres, ci\_\_\_\_\_18#

Plus deux tneaux de petites barriques du pays, estimées quinze livres le tonneau, faisant au total trente livres, ci\_\_\_\_\_30#

Dans la brûlerie s'est trouvé deux chaudières montées avec leur pipes cerclées en fer, repentines, chapeaux, canettes, bassiots et autres dépendances, estimées ensembles à la somme de trois cent-cinquante-quatre livres, ci\_\_\_\_\_354#

Après quoi étant allés avec ladicte dame veuve Delabadie, ledit sieur Croiset audit nom, et les héritiers dudit feu seigneur Delabadie, dans la chambre où il faisoit son cabinet, et ayant faite faire ouverture de l'armoire dans laquelle sont les titres et papiers de la terre de la Chausselière, métairies et autres droits et revenus dépendants, il a été reconnu qu'il n'y a pas d'autres titres et papiers, et que comme l'inventaire qui en seroit fait seroit long et couteux, il

---

<sup>29</sup> Dorte d'herminette arrondie, très large, à manche court. Elle sert à faire le *rognage* de la barrique.

<sup>30</sup> Ou *goujonnoir*, outil servant au tonnelier à fabriquer des goujons en bois.

<sup>31</sup> Sorte de hache qui pesait entre 5 et 9 kilogrammes et dont le tonnelier et le doleur se servaient pour préparer les douelles.

<sup>32</sup> Espèce de scie tournante du tonnelier.

<sup>33</sup> Vrille particulière utilisée pour percer les trous des chevilles dans les têtes de douelles.

<sup>34</sup> Très grand rabot inversé en forme de banc incliné sur lequel étaient façonnés les champs des douelles.

<sup>35</sup> Espèce de *bâton* plat par un bout, allant ou s'élargissant un peu jusqu'à l'extrémité du même côté. L'autre bout qui lui sert de manche est rond, & commence un peu plus haut que la moitié du *bâton*. C'est sur ce *bâton* trempé dans sa cuite, que le raffineur prend la preuve & fait l'essai de la matière.

a été arrêté de laisser les choses dans l'état où elles se trouvent jusqu'à ce que Madame Delabadie ait pris un parti déterminé, sauf alors à faire constater desdits titres et papiers soit par suite du présent inventaire ou par l'état double à l'amiable et sans frais, et est, la clef de ladite armoire, restée entre les mains de ladite dame veuve Delabadie, du consentement de toutes parties,

E après avoir vaqué jusque après une heure sonnée, a été cessé et remis la continuation du présent inventaire pour les bestiaux qui sont aux métairies, à ce jourd'hui trois heures de relevée, toutes parties se tenant pour assignées et ont signé avec les estimateurs, ci-dessus nommés, qui se sont retirés, et partis chacun pour le lieu de leur demeure, leurs présence n'étant plus nécessaire, sauf ledit Hypeau qui a déclaré ne le sçavoir, de ce interpellé,

Veuve Antoine de Galway · Serre · Paul Grondin  
Veuve Pernet · Lebourdie  
Croiset  
« Pour les protestations cy devant faites », L'abbadie  
Raynal – Delavergne

Et avenant ledit jour sur les trois heures de relevée au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et dudit sieur Croiset, audit nom, et en la présence de M. Delabadie fils aîné, de M. le Chevalier Delabadie et de la dite dame Delabadie, veuve de Galway, qui comparaissent comme il est dit aux précédentes séances, nous, Conseillers du roy, notaires à la Rochelle, soussignés, étant au château de la Chausselière, avons continué ledit inventaire ainsi qu'il suit,

Ne s'agissant plus que d'employer audit inventaire les bestiaux qui sont audit château de la Chausselière et aux métairies qui en dépendent ; ladite dame veuve Delabadie et ledit sieur Croiset au nom susdit ont, du consentement des héritiers dudit feu seigneur Delabadie ci-dessus nommé, mandé et fait venir pour l'estimation desdits bestiaux, Antoine Hénaud & Antoine Juseau, fermier de métairies, demeurant en la paroisse D'Anain, experts dans cette partie, lesquels s'étant présenté ont promis et juré par serment fait devant lesdits notaires de s'acquitter de la commission qui leur est confiée au mieux de leur connaissance et en conscience et ont déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé,

Ayant commencé par les bestiaux qui sont au château de la Chausselière, ils se sont trouvés consister en ce qui suit,

Une vache nommée Rougeaude estimée soixante livres, cy\_\_\_\_\_60#  
Une vache nommée Surgette, estimées soixante-douze livres, cy\_\_\_\_\_72#  
Une autre vache nommée Brunette, estimée soixante-douze livres, cy\_\_\_\_\_72#  
Une autre vache nommée Blanchette, estimée trente-six livres, cy\_\_\_\_\_36#  
Une petite jument nommée Clémentine, estimée soixante livres, cy\_\_\_\_\_60#  
Une jument noire et sa pouline, estimées ensemble deux cent trente livres, cy\_\_\_\_\_230#  
Une charrette et tout ce qui en dépend estimée cent trente livres; cy\_\_\_\_\_130#  
Un tombreau estimé quatre-vingt dix livres, cy\_\_\_\_\_90#

---

Total de l'estimation des bestiaux de la Chausselière\_\_\_\_\_750 livres

Ce fait, les parties et nousdits notaires, nous sommes transportés avec les dits Hénaud et Juseau, estimateurs, à la métairie de Tuaud, située en la paroisse de Saint Médard<sup>36</sup>, exploitée à moitié fruit par Antoine Giraudeau et sa femme, par tacite reconduction du bail que ledit feu seigneur Delabadie, leur avait passé le quatorze mars mil sept cent cinquante sept, devant Chauvet, notaire royal à Saint Christophe, contrôlé à la Jarrie, le seize du dit mois, par lequel il est justifié, que le dit feu seigneur Delabadie a laissé audit Giraudeau et sa femme une souche de bestiaux de valeur de huit cent quarante deux livres, consistant en huit boeufs de tire, deux veaux de dix huit mois, une vache et une charette & un versou, & de plus quarante brebis, moutons que béliers, avec quatorze agneaux sans estimation, mais pour en laisser même quantité en sortant de ladite métairie.

---

<sup>36</sup> Saint-Médard-d'Aunis.

A laquelle métairie de Tuaud sont trouvés les bestiaux & charrettes qui suivent,

Une charrette et tout ce qui en dépend estimées cent livres, cy\_\_\_\_\_100#  
Une charrue estimée trente-cinq livres, cy\_\_\_\_\_35#  
Un verrou estimé vingt livres, cy\_\_\_\_\_20#  
Deux boeufs nommés Vermeil et Joly, estimés ensemble deux cent livres, cy\_\_\_\_\_200#  
Deux autres boeufs nommés Vermeil et Frisé, estimés ensemble cent livres, cy\_\_\_\_\_100#  
Deux autres boeufs nommés Bronda et Violet, estimés ensemble cent-trente livres, cy\_\_\_\_\_130#  
Deux autres boeufs nommés Levreau & Chastain, estimés ensemble cent quatre-vingt dix livres, cy\_\_\_\_\_90#  
Deux autres boeufs, nommés Chartain & Marécheau, estimés ensemble cent vingt livres, cy\_\_\_\_\_120#  
Une mauvaise vache nommée Blanchette & son veau estimés ensemble vingt-quatre livres, cy\_\_\_\_\_24#  
Une mauvaise vache nommée Allemande et son veau estimés ensemble trente-quatre livres, cy\_\_\_\_\_34#  
Deux grands veaux l'un d'un an et l'autre de deux, estimés ensemble soixante dix livres, cy\_\_\_\_\_70#

---

Total\_\_\_\_\_1023

Sur quoi déduire pour la souche\_\_\_\_\_842

Partant reste de Bénéfice\_\_\_\_\_181

Dans les cent quatre vingt une livre de bénéfice il en appartient la moitié à la succession de M. Delabadie et l'autre moitié appartient audit Giraudeau & sa femme, relativement au Bail ci-dessus daté, ce qui fait pour chacun\_\_\_\_\_90lt 10 sols

Plus s'est trouvé à la dite métairie une jument et sa poulaine estimés, ensemble cent livres, cy\_\_\_\_\_100#

Plus un poulain de Seize mois estimé soixante dix livres, cy\_\_\_\_\_70#

---

Total\_\_\_\_\_170

Dans les cent soixante dix livres il en appartient la moitié à la succession de M. Delabadie et l'autre moitié au métayer, attendu que la jument a été achetée en commun et que les deux poulains en sont sortis, laquelle moitié est de\_\_\_\_\_85lt

Plus s'est trouvé quarante brebis que montons estimés ensemble cent vingt-trois livres, cy\_\_\_\_\_123#

Plus quatorze agneaux à trente sols pièce faisant vingt-une livres, cy\_\_\_\_\_21#

Plus une chèvre estimée deux livres, dix sols, cy\_\_\_\_\_2# 10.

---

Total\_\_\_\_\_146. 10s

Ces trois derniers articles appartiennent en seul à la succession de M. Delabadie et remplissent la souche portée par le bail, la chèvre ayant été fournie depuis.

Plus s'est trouvé cinq moutons estimés quatre livres pièce, faisant vingt livres, cy\_\_\_\_\_20#

Plus onze agneaux estimés trente sols pièce faisant seize livres dix sols, cy\_\_\_\_\_16# 10.

---

Total\_\_\_\_\_36. 10s.

Comme ces deux derniers articles sont des bénéfices à partager avec les métayers, relativement au bail, la moitié qui en appartient à la succession de M. Delabadie est de dix huit livres, cinq sols, cy\_\_\_\_\_18# 5.

## Résultat

Il revient à la succession de M. Delabadie dans les bestiaux qui sont à la métairie de Tuaud.

- 1° Pour la souche portée par le bail \_\_\_\_\_ 842#.  
2° Pour la moitié dans l'excédent de ladite souche \_\_\_\_\_ 90# 10s.  
3° Pour la souche de quarante brebis, moutons que béliers, quatorze agneaux et une chèvre qui y a été jointe \_\_\_\_\_ 146# 10s.  
4° Pour la moitié de la jument et de deux poulins \_\_\_\_\_ 85#.  
5° Pour la moitié des cinq moutons et onze agneaux excédent la souche au bétail \_\_\_\_\_ 18# 5s.

Montant du bétail appartenant aux héritiers de M. Delabadie \_\_\_\_\_ 1182. 5s.

Tout le surplus de l'estimation qui vient d'être faite appartient au dit Girardeau et sa femme.

Attendu qu'il est sept heures a été cessé et remis la continuation pour les bestiaux des autres métairies à demain huit heures du matin, toutes parties s'étant retirées audit château de la Chausselière et se tenant pour assignés et ont signé, sauf lesdits Hénaud & Juseau qui ont comme dessus déclaré ne le sçavoir de ce interpellé,

Butler Delabadie - Veuve Antoine De Galway  
Croiset - « Sous les protestations cy devant faites » L'abadie  
Lebourdie  
Raynal - Delavergne

Et avenant le lendemain vingt-un desdits mois et an, sur les huit heures du matin, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et dudit sieur Croiset audit nom, nous, notaires à la Rochelle, soussignés, nous sommes avec eux, les héritiers dudit seigneur Delabadie ci-dessus nommés, et lesdits Hénaud & Juseau, estimateurs, transportés dudit château de la Chausselière à la métairie de Fraise, située en la paroisse D'Anais, exploitée à moitié fruit par François Moquet et Marie Pochon sa femme, par tacite reconduction du bail que le dit seigneur Delabadie leur en aurait passé le vingt sept mars mil sept cent cinquante neuf, devant Chauvet, notaire royale à Saint Christophe, duement contrôlé, par lequel il est justifié 1° que le dit feu seigneur Delabadie a fourni audit Moquet & sa femme une souche de bestiaux de valeur de neuf cent vingt-cinq livres, consistant en six boeufs de tire, deux veaux de deux ans, une taure de même âge, une vache, une autre vache avec sa taure, une charrette & tout ce qui en dépend et un verrou 2° que le dit Moquet & sa femme ont fourni de leur côté une souche consistant en quatre boeufs de tire, une charrette et un verrou estimé cinq cent quatre vingt livres.

Il parait aussi par ledit bail que ledit seigneur Delabadie avait promis fournir un troupeau de brebis, mouton et agneaux, que ledit Moquet et sa femme ont reconnu dans ce moment avoir reçu au nombre de quatre vingt,

A laquelle métairie de fraise se sont trouvé les bestiaux qui suivent,

- Deux boeufs nommés Bruchet et Labouret estimés ensemble deux cent trente livres, cy \_\_\_\_\_ 230#  
Deux autres boeufs nommés Castain et Noblet, estimés ensemble deux cent dix livres, cy \_\_\_\_\_ 210#  
Deux autres boeufs nommés Violet & Cabinet, estimés ensemble deux cent vingt livres, cy \_\_\_\_\_ 220#  
Deux autres boeufs nommés Joly et sauvage, estimés ensemble cent soixante livres, cy \_\_\_\_\_ 160#  
Deux autres boeufs nommés Compagnon & Bouchard, estimés ensemble cent soixante livres, cy \_\_\_\_\_ 160#  
Deux autres boeufs nommés Merlet & Tardy, estimés ensemble cent trente livres, cy \_\_\_\_\_ 130#  
Deux autres boeufs nommés Résolu et Forget, estimés ensemble cent livres, cy \_\_\_\_\_ 100#  
Deux veaux nommés Matelot & Rougeau estimés soixante livres, cy \_\_\_\_\_ 60#  
Une vache nommée Marquise et son veau, estimés ensemble soixante livres, cy \_\_\_\_\_ 60#  
Une vache nommée Rozette & son veau, estimés ensemble cinquante livres, cy \_\_\_\_\_ 50#  
Une vache nommée Chastaine estimés trente trois livres, cy \_\_\_\_\_ 33#  
Un veau malade depuis longtemps, estimé dix huit livres, cy \_\_\_\_\_ 18#  
Une charrette et tout ce qui en dépend estimé cent quarante livres, cy \_\_\_\_\_ 40#  
Une autre charrette et ses ustansiles, estimés cent trente livres, cy \_\_\_\_\_ 130#

Une charrue de marais estimés quarante cinq livres, cy \_\_\_\_\_45#  
 Un verrou estimé vingt-une livres, cy \_\_\_\_\_21#  
 Une herse estimés trente livres, douze sols, cy \_\_\_\_\_30# 12.  
 Montant de l'estimation \_\_\_\_\_1797# 12s.

Sur quoi il faut prélever

1° Pour la souche appartenant à la succession de M. Delabadie \_\_\_\_\_925  
 2° Pour la souche qui appartient au métayer \_\_\_\_\_580

Partant reste de bénéfice \_\_\_\_\_292l. 12s.

Dans les deux cent quatre vingt douze livres douze sols de bénéfices il en appartient sçavoir la moitié à la succession de M. Delabadie et l'autre moitié audit Moquet & sa femme conformément au bail ci-dessus daté, ce qui fait pour chacun \_\_\_\_\_146. 6s.

Plus s'est trouvé à ladite métairie cinquante cinq brebis estimées deux livres pièce, faisant pour le tout \_\_\_\_\_110#.  
 Plus sept moutons estimés trois livres pièce faisant \_\_\_\_\_21.  
 Plus dix huit agneaux à vingt sols pièce. \_\_\_\_\_18.

---

Total. \_\_\_\_\_149lt.

Les brebis, moutons et agneaux ci-dessus employés remplissent le nombre de quatre-vingt fourni par ledit seigneur Delabadie, ainsi qu'il a été déclaré par les métayers qui doivent les rendre en sortant.

Plus s'est trouvé quatre autres brebis estimées deux livres pièce, faisant \_\_\_\_\_8.  
 Plus deux moutons estimés trois livres pièce faisant \_\_\_\_\_6.  
 Et deux agneaux à vingt sols pièce. \_\_\_\_\_2.

---

Total : 16#.

Ces trois derniers articles se trouvant excéder le nombre de quatre-vingt dont est ci-dessus question, forment un bénéfice au profit commun relativement au bail, au moyen de quoi il revient à la succession de M. Delabadie la moitié des seize livres, ce qui fait \_\_\_\_\_8#.

Plus s'est trouvé à la dite métairie une jument & son poulain, estimés ensemble cent cinq livres, cy \_\_\_\_\_105#

Dans les cent cinq livres il en appartient la moitié à la succession de M. Delabadie et l'autre moitié doit rester pour les métayers, attendu que la jument a été achetée en commun et que le poulain en est sorti, laquelle moitié est de \_\_\_\_\_42# 10s.

#### Résultat

Il revient aux héritiers de M. Delabadie dans les bestiaux qui sont de la métairie de Fraise

1° Pour la souche portée par le bail \_\_\_\_\_925#.  
 2° Pour la moitié dans l'excédent de la dite souche \_\_\_\_\_146# 6s.  
 3° Pour la souche des quatre vingt brebis, moutons & agneaux \_\_\_\_\_149#  
 4° Pour la moitié des quatre brebis, deux moutons et deux agneaux excédant ladite souche \_\_\_\_\_8#  
 5° Pour la moitié de la jument et son poulain \_\_\_\_\_52. 10s.

Montant du bétail appartenant aux héritiers de M. Delabadie \_\_\_\_\_1280. 16s.

Ont déclaré lesdits Moquet et sa femme qu'il y a à la dite métairie de Fraise, un boeuf âgé de six à sept ans, malade depuis environ six mois, qu'ils ont fait voir aux estimateurs, lesquels après l'avoir vû & examiné, n'ont pas jugé à propos de lui donner aucune estimation étant présumable qu'il ne vivra pas longtemps.

Ont aussi déclaré ledit Moquet et sa femme avoir entre les mains la somme de cent treize livres provenant de la vente qu'ils ont faite peu de jours avant la mort de M. Delabadie d'un boeuf, d'une vache et d'un veau, delaquelle somme il en appartient la moitié aux héritiers dudit seigneur Delabadie et l'autre moitié appartenante aux metayers, laquelle somme de cent treize livres, ldit Moquet et sa femme ont, du consentement de toutes les parties, gardée par devant eux pour employer dans l'achat d'un boeuf qui leur est nécessaire pour l'exploitation de la métairie en remplacement de celui qui es malade & hors de service.

Et attendu qu'il est midi nous avons clos la séance, et sommes retournés avec les parties et les estimateurs au château de la Chausselière ayant remis l'inventaire des bestiaux qui sont à la métairie de Machet à ce jourd'hui trois heures de relevée, toutes parties se tenant à cette fin pour assignées, et ont signé, sauf lesdits Hénaud & Juseau, qui ont comme dessus, déclaré ne sçavoir signer de ce interpellé,

Butler Delabadie - Veuve Antoine De Galway  
Croiset - « Sous les protestations cy devant faittes » L'abadie  
Lebourdie  
Raynal - Delavergne

Et avenant ledit jour sur les trois heures de relevée, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et sudit sieur croiset audit nom, nous, Notaires soussignés nous sommes, avec eux, les héritiers dudit seigneur Delabadie ci-dessus nommés, & lesdits Hénaud et Juseau estimateurs, transportés à la Métairie de Machet, située en la paroisse d'Anais, exploitée à moitié fruit par Louis Moynet et sa femme, par tacite reconduction du bail que le dit seigneur Delabadie leur en aurait passé le trois juillet mil sept cent soixante huit, devant Chauvet, notaire royale à Saint Christophe, duement contrôlé, par lequel il est justifié 1° que le dit feu seigneur Delabadie a fournit une souche de bestiaux consistant en dix boeufs de tire, une charrette, un verrou, et leurs ustanciles, deux veaux de deux ans, deux vaches qui avaient chacune un veau, plus quarant neuf brebis, que moutons et trent-trois agneaux, estimés ensemble par le dit bail cent-dix livres, 2° que le dit Moynet & sa femme ont fourni une souche qui consistait seulement en dix brebis, que moutons & six agneaux estimés ensemble trente livres.

A laquelle métairie de Machet se sont trouvés les besiaux et charrettes qui suivent,

Une charrette estimée cent soixante dix livres, cy.....	70#
Un verrou estimé dix huit livres, cy.....	18#
Deux boeufs nommés Chalevin & Prolas, estimés ensemble deux cent trente livres, cy.....	230#
Deux autres boeufs nommés Chatain & Violet, estimés ensemble cent quatre-vingt livres, cy.....	180#
Deux autres boeufs nommés Bouchard et Frisé, estimés ensemble cent soixante-dix livres, cy.....	170#
Deux autres boeufs nommés Rozé et Bichet, estimés ensemble cent soixante livres, cy.....	160#
Deux autres boeufs nommés Libertain & Moret, estimés ensemble cent cinquante livres, cy.....	150#
Deux veaux l'un de deux ans et l'autre d'un an estimés ensemble soixante-dix livres, cy.....	70#
Une vache nommés Frangette et son veau estimés ensemble trente-six livres, cy.....	136#
Une autre vache estimés trente-neuf livres, cy.....	39#
Soixante-douze brebis estimées deux livres dix sols pièce, faisant la somme de cent quatre-vingt livres, cy.....	180#
Cinq moutons estimés trois livres dix sols pièce, faisant.....	17. 10s.
Vingt-neuf agneaux estimés vingt sols pièce faisant.....	29#.

---

Montant de l'estimation.....1449. 10s.

Sur quoi il faut prélever au profit de la succession de M. Delabadie

1° Sur la souche des bestiaux & charrettes portés par le bail.....1165  
2° Pour la souche des brebis, moutons & agneaux portés par ledit bail.....110

Partant reste.....174. 10.

Sur les cent soixante quatorze livres dix sols il faut aussi prélever au profit des métayers la souche qu'ils ont fourni mentionnée par le bail, qui est de.....30.

Il ne reste donc de bénéfice que.....144. 10s.

Dans les cent quarante quatre livres dix sols il en appartient la moitié seulement aux héritiers de M. Delabadie, l'autre moitié restant aux métayers en conformité du susdit bail, ce qui fait pour ladite moitié soixante douze livres cinq sols, cy.....72# 5s.

Plus s'est trouvé à ladite métairie une jument quia été estimée soixante quinze livres, cy.....75#

Dans les soixante quinze livres il en revient la moitié aux héritiers de M. Delabadie, l'autre moitié appartenant aux Métayers par la raison que la jument a été achetée en commun, laquelle moitié est de.....37. 10.

#### Résultat

Il revient aux héritiers de M. Delabadie dans les bestiaux et charrettes qui sont à la Métairie de Machet

1° Pour les deux souches portées par le bail.....1275  
2° Pour la moitié dans l'excédent des dites souches.....72. 5s.  
3° Pour la moitié de la jument.....37. 10s.

Montant du bétail appartenant aux héritiers de M. Delabadie.....1384. 15s.

Ce fait, nous sommes retournés avec les parties et les estimateurs audit château de la Chausselière où nous avons clos la séance sur les sept heures ce soir, les jours & an susdits, et ont lesdits parties signé, à l'égard des dits Hénaud & Juseau, ils ont comme il est déclaré, ne sçavoir signer de ce interpellé,

Butler Delabadie  
Veuve Antoine De Galway · Croiset · Lebourdie  
« Sous les protestations cy devant faites » L'abadie  
Raynal – Delavergne

Et avenant le trente-un desdit mois et an sur les neuf heures du matin, au réquisitoire de ladite dame Butler, veuve Delabadie et dudit sieur Croiset, au nom susdit, nous, conseillers du roi, notaires à la Rochelle, soussignés, nous sommes transportés dans le domicile de ladite dame veuve delabadie en cette ville, à l'effet de la clôture du présent inventaire, où étant en la présence de M. Delabadie fils aîné, deladite dame Delabadie, veuve de Galway, en leurs personnes et dudit Sieur Delabadie, Chevalier, qui comparait par ledit sieur Lebourdie, il a été procédé à la continuation dudit inventaire ainsi qu'il suit,

Ladite dame Delabadie a déclaré qu'il y a chez M. le Prieur de Vérinnes, quatorze pièces de futailles, d'après la connoissance qui lui en a été donnée par le nommé Charbonnier, homme d'affaire du château de le Chauselière, lesquelles peuvent être de valeur de vingt-quatre livres le tonneau, faisant pour le tout la somme de quatre-vingt quatre livres, ci.....84#

Et aussi déclaré ludit dame veuve Delabadie, qu'il peut y avoir chez M. le curé d'Asnais, une barrique ordinaire, et qu'elle croit qu'il y en a trois ou quatre chez un particulier dont elle ignore le nom en la demeure, qui achetera le vin l'année dernière.

En cet endroit M. Delabadie fils aîné, Madame Delabadie, veuve Antoine de Galway et ledit sieur Lebourdie, pour ledit Chevalier Delabadie ont prié et autorisé ladite dame veuve Delabadie à payer ce qui peut être du par la succession et communauté pour gages de domestiques, frais funéraires, frais de maladie, médecins, chirurgien, apoticaire, boucher, boulanger, marchand fournisseurs, legs pieux et autres sans exception, sur l'argent qui est en ses mains, sans que cela puisse nuire ni préjudicier à aucuns de ses droits, ni m'empêcher de prendre telle quantité qu'elle jugera à propos et ont signé,

« Sans les protestations cy devant faites, à la réserve du pouvoir que je donne à ma mère, relativement à l'aquittement des articles de frais et gages cy dessus exprimés au dernier article » L'abadie · Veuve Antoine de Galway  
Lebourdie

Qui sont tous les meubles, effets, titres, papiers et renseignements de la succession et communauté dudit feu seigneur Delabadie, lesquels, du consentement de toutes parties sont restés dans les lieux où ils se sont trouvés, en la garde et possession de ladite dame Butler, veuve Delabadie, à la charge de les représenter toutes fois et quantes ainsi qu'il apartiendra.

Ladite dame veuve Delabadie étant encore autorisée par ses enfants à faire la vente du vin rouge, qui est à la Chausselière, de la laine et des autres effets et denrées qu'elle jugera à propos, sans que l'autorisation (*en marge*: apouvé le renvoi) puisse aucunement lui préjudicier ni l'empêcher de prendre la qualité qui lui paroîtra la plus favorable et ont lesdits sieurs Delabadie, dame veuve De Galway, et Lebourdie audit nom, signé

« Sauf les protestations cy devant faites » L'abadie  
Veuve Antoine De Galway – Lebourdie

Calcul fait du présent inventaire il s'est trouvé monter à la somme de quarante-un mille cinq cent quatorze livres, dix-sept sols, neuf deniers, ci.....41514# 17s 9d.

Savoir, les meubles, effets, argent, argenterie, et lettre de change trouvés dans la maison à la Rochelle, à vingt-cinq mille deux cent dix-sept livres, douze sols, neuf deniers, compris la Bibliothèque, cy.....25217# 12s. 9d.

Les meubles, et effets qui se sont trouvés au château de la Chausselière, vin et produit des eaux-de-vie compris le bois à neuf mille cent soixante-six livres, neuf sols,.....9166# 9s.

Et le bestail, charettes et charues des trois métaires pour ce qui en appartient à la succession et communauté dudit feu seigneur Delabadie, à quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres, seize sols,.....4597# 16s.

Fait et clos à la Rochelle en la demeure deladite dame veuve delabadie, sur l'heure de midi, ledit jour et an susdit et ont toutes parties signé,

Buter · Delabadie · Croiset

« Sans approuver la description, ny l'appréciation faite, des futailles, vaisseaux vinaires, chaudières, bouteilles, charrettes, et charues, des terres et métairies de la Chausselière, qui ne pourront me nuire, ny préjudicier, à mes droits, dont je fais expresse réserve, les deffences à ma mère, au contraie, ses droits et les miens, nous étant réservés »

L'abadie · Lebourdie  
Veuve Antoine De Galway  
Raynal – Delavergne

{[*en marge*: « cloturé à la Rochelle le neuf septembre 1773, recu cent quatorze livres, seize sols, plus recu quatorze sols pour la déclaration d'un legs »]}